

Chevilly-Larue

spécial agenda 21

39

FICHES-ACTION

**TERRITOIRE SOLIDAIRE
DÉVELOPPEMENT DURABLE
ÉCONOMIE SOCIALE**



Ville de
Chevilly-Larue
Val-de-Marne
www.ville-chevilly-larue.fr

février 2011



AXE 1	UN TERRITOIRE SOLIDAIRE, A L'ECOUTE DE SES HABITANTS ET DE SES QUARTIERS
--------------	---

Objectif 1

Poursuivre la recherche d'une meilleure cohésion sociale

Action n° 1

CREER L'OBSERVATOIRE SOCIAL DE CHEVILLY-LARUE

Les enjeux

L'entrée tardive des jeunes sur le marché du travail, l'augmentation du nombre de demandeurs d'emplois ou encore la paupérisation de certaines populations se traduisent par des mutations profondes de notre société et une évolution des besoins des habitants. Pour tenir compte de ces évolutions et ainsi mieux adapter son accompagnement auprès des différents publics, il est nécessaire de mettre à jour, d'approfondir et d'affiner la connaissance sociale du territoire chevillais, notamment au sein de chaque quartier de la ville.

La Ville de Chevilly-Larue décide ainsi de se doter d'un outil de lecture social de son territoire autour des objectifs suivants :

- Ajuster au plus près des besoins la politique sociale chevillaise et cibler les publics les plus fragiles
- Faciliter le partage d'informations et la collaboration entre la Ville et ses partenaires
- Disposer d'un outil commun à tous les acteurs sociaux locaux

Les mesures concrètes

- ▶ Création d'un groupe de travail (services de la Ville, partenaires)
- ▶ Définition des critères de l'outil de veille
- ▶ Rédaction d'un cahier des charges
- ▶ Sélection d'un bureau d'étude
- ▶ Recueil des données
- ▶ Rédaction d'un rapport annuel sur les caractéristiques sociales locales

Impact budgétaire

- Coût global : 15 000 euros

Les indicateurs de suivi

- ▶ Nombre de participants au groupe de travail
 - ▶ Nombre de réunions de travail
 - ▶ Nouveaux éléments statistiques recueillis (nombre d'indicateurs renseignés...)
- Suivi des données du territoire telles que :
- ▶ Taux de chômage par catégorie d'âge
 - ▶ Nombre d'allocataires du RSA
 - ▶ Nombre d'allocataires de la CMU

► Part de la population vivant en dessous du seuil de pauvreté....

Services en charge

Direction de l'action sociale et de la santé – Mme Mendès
Service action-sociale-logement – Mr Djamaï

Partenaires

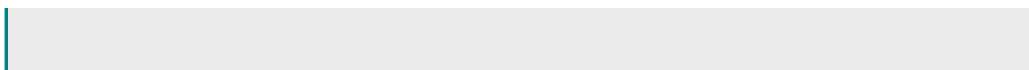
Conseil général du Val-de-Marne (Espace des Solidarités), Acteurs sociaux du territoire

Planning

	2011	2012	2013	2014	2015
Rédaction du cahier des charges		Mise en place			
Sélection d'un bureau d'étude					

AXE 1	UN TERRITOIRE SOLIDAIRE, A L'ECOUTE DE SES HABITANTS ET DE SES QUARTIERS
Objectif 1	<i>Poursuivre la recherche d'une meilleure cohésion sociale</i>
Action n° 2	OUVRIR UN 3^{ème} RELAIS MAIRIE
Les enjeux	<p>Certains chevillais sont éloignés des services administratifs de la mairie en raison de la composition de la ville, coupée en deux par l'autoroute A6 et le Marché d'Intérêt National de Rungis. Deux relais mairies (quartier Bretagne et quartier Larue) ont déjà été réalisés afin d'offrir à ces habitants plus excentrés, les services municipaux essentiels à proximité de chez eux.</p> <p>Une partie de la commune, située au nord ouest, reste encore très éloignée des services municipaux (Quartier La Guinet / Sorbiers Sausaie). La ville veut aujourd'hui étudier la faisabilité d'un troisième relais mairie dans ce périmètre, afin de compléter son dispositif de service de proximité aux habitants.</p>
Les mesures concrètes	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Réalisation d'une étude de faisabilité (déterminer les lieux susceptibles d'accueillir un relais mairie, étude technique et économique) ▶ Phasage des travaux ▶ Choix des services proposés au regard des expériences des relais mairies déjà ouverts et des spécificités du quartier ▶ Recrutement et formation du personnel ▶ Ouverture du relais mairie
Impact budgétaire	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Coût des locaux : non quantifiable pour le moment ▪ Personnel : redéploiement de 2 agents (environ 60 000 euros)
Les indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Part des habitants chevillais dans le secteur du relais mairie ▶ Enquête de satisfaction sur les services proposés ▶ Nombre de visites par jour ▶ Evaluation par type de demande
Services en charge	<p>Direction de l'action sociale et de la santé – Mme Mendès Direction des ressources humaines – Mr Veloso</p>

Partenaires



Planning

2011	2012	2013	2014	2015
Etude de faisabilité	Travaux	Ouverture du relais mairie		

AXE 1	UN TERRITOIRE SOLIDAIRE, A L'ECOUTE DE SES HABITANTS ET DE SES QUARTIERS
--------------	---

Objectif 1

Poursuivre la recherche d'une meilleure cohésion sociale

Action n° 3

CREER UN « FONDS AGENDA 21 » POUR AIDER LES ACTIONS POSITIVES ET COLLECTIVES AU SEIN DES QUARTIERS DE LA VILLE

Les enjeux

Soutenir les actions de développement durable au plus près des habitants, dans les quartiers, est une opportunité pour faire vivre au quotidien l'Agenda 21 chevillais. La création d'un fonds dédié aux initiatives collectives nées dans les quartiers doit permettre d'élargir les publics sensibilisés aux enjeux du développement durable et d'encourager les projets éco-citoyens répondant aux envies et besoins des chevillais (composteur commun, potagers collectifs, récupérateurs d'eaux de pluie...). Les différentes actions soutenues par le fonds permettront de renforcer le lien social entre les habitants et de favoriser les initiatives pour un développement durable.

Les mesures concrètes

- ▶ Rédaction commune (services de la ville et comités de quartiers) d'une nouvelle version de la Charte des comités de quartiers / des habitants en l'intégrant dans la démarche Agenda 21
- ▶ Définition commune des critères développement durable pour les actions et projets des comités de quartiers pouvant être financés par le « fonds Agenda 21 »
- ▶ Elaboration partagée du mode d'emploi d'utilisation du « fonds Agenda 21 » en fonction des critères, avec les comités de quartiers
- ▶ Accompagnement de projets éco-citoyens (composteurs collectifs, potagers collectifs...)
- ▶ Intégration des principes du développement durable dans la communication relative aux comités de quartiers (utilisation de papier recyclé, encres végétales...)
- ▶ Actions de sensibilisation dans les quartiers sur le développement durable et l'Agenda 21 chevillais
- ▶ Rencontre annuelle entre les comités de quartiers pour partager les bonnes expériences en termes de développement durable

Impact budgétaire

- Composition du fonds :
 - un budget de fonctionnement : 13 200 euros (nouvelles formes d'animations de quartier : fêtes de quartier...)
 - un budget d'investissement : 75 000 euros (actions pérennes telles que des éco-composteurs collectifs, des récupérateurs d'eau...)

Les indicateurs de suivi

- ▶ Nombre d'actions soutenues
- ▶ Montant des aides allouées
- ▶ Nombre d'habitants participant à l'action

► Nombre de quartiers engagés dans des actions financées par le fonds

Services en charge

Direction de la communication, secteur vie des quartiers - Mme Bourdon et Mme Cordon

Partenaires

Planning

2011	2012	2013	2014	2015
Rédaction de la nouvelle Charte des comités de quartiers pour utilisation du fond Agenda 21	Fonctionnement du fonds Agenda 21	Fonctionnement du fonds Agenda 21	Fonctionnement du fonds Agenda 21	Fonctionnement du fonds Agenda 21

AXE 1	UN TERRITOIRE SOLIDAIRE, A L'ECOUTE DE SES HABITANTS ET DE SES QUARTIERS
-------	--

Objectif 1

Poursuivre la recherche d'une meilleure cohésion sociale

Action n° 4

LUTTER CONTRE LA FRACTURE NUMERIQUE

Les enjeux

Malgré une démocratisation de l'utilisation d'Internet ces 10 dernières années, les écarts en matière d'accès tendent à se creuser.

Tout d'abord, la répartition géographique de la fibre optique par les opérateurs génère une inégalité d'accès au très haut débit sur le territoire national. Les habitants des secteurs estimés « peu rentables » par les opérateurs sont de fait écartés. Chevilly-Larue est confrontée à cette situation avec 2 secteurs situés en zones grises.

Mais la fracture numérique est aussi sociale et culturelle. On recense ainsi le niveau d'études comme un des principaux facteurs discriminants. En effet, 60% des diplômés du supérieur utilisent Internet quotidiennement, alors que 87 % des non-diplômés n'ont jamais l'occasion de s'en servir (études du CREDOC). A cela s'ajoute le revenu et l'âge qui sont également des facteurs discriminants : les ménages les plus modestes et les seniors ont un faible accès à un ordinateur et à Internet.

Face à cette situation, la Ville s'engage pour :

- Obtenir la couverture Internet très haut débit sur l'ensemble de son territoire
- Promouvoir l'égalité d'accès aux connaissances via l'outil informatique
- Favoriser l'accès aux droits et à l'expression citoyenne de chacun
- Développer la création numérique

Les mesures concrètes

► Suppression des zones grises :

- Création des conditions permettant un service de qualité afin que les résidents des quartiers concernés (Larue et Sorbiers-Saussaie) bénéficient du très haut débit dans les meilleures conditions
- Plan d'actions local pour résorber les zones grises, en liaison avec les opérateurs
- Utilisation par les opérateurs des réseaux existants (fourreaux de la géothermie) pour les travaux de raccordements au réseau de fibre optique des quartiers en zones grises
- Raccordement de l'utilisateur final au réseau de fibre optique
- S'appuyer sur le Schéma Départemental d'Aménagement Numérique engagé par le Conseil général du Val-de-Marne

► Renforcement des moyens humains des activités Cyber-Base à la Médiathèque :

- Accompagnement individuel et en groupe
- Mise en place d'un réseau avec l'ensemble des structures disposant d'un

- espace multimédia
- Exploration des nouvelles ressources numériques susceptibles d'être mise à disposition du public en partenariat avec la Maison Pour Tous, les écoles...
 - ▶ Réalisation de cours de musique assistés par ordinateur et de créations plastiques ou graphiques au sein du Conservatoire
 - ▶ Développement des ateliers et des initiations tout public (services municipaux et associations)
 - ▶ Mise en place d'ateliers informatiques au Club des Collégiens

- Impact budgétaire**
- Renforcement des moyens humains à la Médiathèque : 30 000 euros
 - Vacances pour les actions du Conservatoire / MPT / Club des Collégiens

- Les indicateurs de suivi**
- ▶ Taux de couverture du territoire en très haut débit
 - ▶ Nombre de personnes accompagnées au sein de la médiathèque
 - ▶ Nombre de ressources numériques consultées à la médiathèque
 - ▶ Nombre de participants par action
 - ▶ Nombre de personnes initiées à l'informatique et pourcentage par catégorie d'âge

Services en charge Direction des services techniques – Mr Leroy
Direction Générale

Partenaires Conseil général du Val-de-Marne, SEMHACH, SIPPAREC, Maison Pour Tous

	2011	2012	2013	2014	2015
Planning	Travaux de raccordements au réseau de fibre optique Actions de la médiathèque Ateliers et initiations Action du Club des Collégiens	Travaux de raccordements au réseau de fibre optique Actions de la médiathèque Ateliers et initiations Action du Club des Collégiens	Travaux de raccordements au réseau de fibre optique Actions de la médiathèque Ateliers et initiations Action du Club des Collégiens	Actions de la médiathèque Action du Conservatoire Ateliers et initiations Action du Club des Collégiens	Actions de la médiathèque Action du Conservatoire Ateliers et initiations Action du Club des Collégiens

AXE 1	UN TERRITOIRE SOLIDAIRE, A L'ECOUTE DE SES HABITANTS ET DE SES QUARTIERS
-------	--

Objectif 2

Développer l'économie sociale et solidaire sur le territoire

Action n° 5

FAIRE DE CHEVILLY- LARUE UN « TERRITOIRE DE COMMERCE EQUITABLE »

Les enjeux

Le commerce équitable est une alternative existante au commerce traditionnel. Il se définit comme un échange juste garantissant aux petits producteurs des pays en développement de vivre de leur travail dans le respect des conditions socio-économiques et environnementales établies. Il assure notamment un prix d'achat minimum indépendant des fluctuations des cours du marché dans le but d'assurer l'autonomie de ces producteurs généralement unis en coopératives.

La notion plus générale du commerce éthique vise à améliorer les conditions sociales des travailleurs tout en privilégiant des modes de production plus respectueux de l'environnement.

Avec plusieurs associations présentes sur son territoire telles que le Pôle d'Economie Solidaire, Solépi (épicerie solidaire), la Ferme du saut du loup (ferme pédagogique) ou encore Coopaname (coopérative d'activités), Chevilly-Larue est déjà pionnière en matière de commerce équitable, de commerce éthique et d'économie solidaire.

L'obtention du label « Territoires du commerce équitable », une campagne initiée par 3 acteurs majeurs du commerce équitable (Max Havelaar France, la fédération Artisans du Monde et la Plate-forme pour le Commerce Equitable), confirme l'engagement de Chevilly-Larue en faveur d'un commerce plus juste, permettant aux producteurs de prendre en charge leur développement économique et social en y intégrant la protection de l'environnement.

Les mesures concrètes

- ▶ Mise en œuvre des engagements pris dans le cadre du label « Territoire de commerce équitable » :
 - Vote d'une délibération et engagement dans l'achat de produits issus du commerce équitable
 - Sensibilisation des commerces chevillais pour les inciter à vendre des produits équitables
 - Sensibilisation des « acteurs clés » (entreprises, artisans, associations, etc.) à consommer des produits équitables
 - Communication sur les actions réalisées par Chevilly-Larue dans le cadre de la campagne (sur son site Internet et dans la presse) et organisation d'évènements pour sensibiliser aux enjeux du commerce équitable
 - Création du Conseil Local pour le Commerce Equitable, lieu d'échanges et de propositions sur la campagne
- ▶ Poursuivre la démarche pour renouveler tous les 3 ans l'obtention du titre « Territoire de commerce équitable »

Impact budgétaire

- Coût de l'opération : 0 euro

Les indicateurs de suivi

- ▶ Part des produits issus du commerce équitable dans les marchés publics
- ▶ Nombre d'actions de sensibilisation
- ▶ Nombre de réunions annuelles du Conseil Local pour le Commerce Equitable

Services en charge

Service développement économique – Mlle Queffelec

Partenaires

Pôle Local d'Economie Solidaire chevillais

Planning

	2011	2012	2013	2014	2015
Mise en œuvre des premières réunions du Conseil Local		Vote de la délibération			
Lancement des actions de sensibilisation					

AXE 1	UN TERRITOIRE SOLIDAIRE, A L'ECOUTE DE SES HABITANTS ET DE SES QUARTIERS
-------	--

Objectif 2

Développer l'économie sociale et solidaire sur le territoire

Action n° 6

ENCOURAGER LA CREATION D'ACTIVITÉS ET D'EMPLOIS DANS LE CADRE DE PARCOURS PROTÉGÉS D'INITIATIVES ET D'INSERTION

Les enjeux

Le développement économique actuel se caractérise par une précarisation croissante des salariés et des porteurs de projets, dans un système qui fait peser sur l'individu de plus en plus de risques sociaux : multiplication des contrats précaires, à temps partiel, à durée déterminée pour les salariés et statuts porteurs de risques personnels pour les créateurs d'activités. Le statut d'auto-entrepreneur en est la traduction la plus concrète. Bien que mis en place pour répondre aux besoins non satisfaits des autres formes d'entrepreneuriat, il comporte certaines lacunes. En effet, sur 320 000 entreprises créées sous ce statut en 2009, dont 60 % n'ont même jamais pu connaître d'activité, et le reste déclarant un gain net moyen de 800 € par mois seulement. Un projet entrepreneurial ne devrait pas inclure les biens du patrimoine personnel de l'entrepreneur, porteurs de risques personnels pour les créateurs d'activités. Ce projet devrait également se préparer en amont et se faire accompagner par une structure compétente.

Convaincue que l'économie sociale et solidaire constitue une alternative crédible offrant des parcours sécurisés aux personnes, la ville de Chevilly-Larue souhaite approfondir son soutien aux acteurs de l'économie sociale et solidaire présents sur son territoire et favoriser la création d'emplois et d'activités offrant des parcours sécurisés et de réussite via :

- le développement des chantiers d'insertion
- le fleurissement de systèmes d'échanges locaux (échanges de savoir-faire)
- le développement de modes alternatifs de création d'activité : coopératives, structures d'insertion par l'activité économique (S.I.A.E.), financements via le réseau CIGALE
- et plus généralement, par son soutien appuyé aux associations locales, elles-mêmes créatrices de formation et d'emplois sur la commune.

Les mesures concrètes

- ▶ Développement du recours aux chantiers d'insertion (en lien avec la Mission Locale, le Club Espoir, ou encore l'EDI de la ferme du saut du loup)
- ▶ Création d'une Société Coopérative d'Intérêt Collectif (Scic) produisant des biens et services répondant aux besoins du territoire en associant divers acteurs (salariés, bénévoles, entreprises, associations, particuliers...)
- ▶ Encouragement à la création de Systèmes d'Echanges Locaux (SEL) (échanges de savoirs, de biens et de services par le biais d'une monnaie virtuelle) ainsi que les réseaux d'échanges réciproques de savoirs.
- ▶ Incitation au développement de modes alternatifs de création d'activité : coopératives, structures d'insertion par l'activité économique (S.I.A.E.), financements via le réseau CIGALE, (en lien avec Coopaname et le Pôle d'Economie Solidaire) :
 - Recenser les personnes qui pourraient être intéressées par ce type

de parcours et les éventuels porteurs de projets parmi les publics connus des acteurs de l'emploi, puis les orienter vers les partenaires pertinents du dispositif (Coopaname, Pôle d'économie solidaire) ou les procédures adaptées (SIAE, coopératives,...)

- Participation aux actions départementales visant à sensibiliser les chambres consulaires, à disposer du matériel d'information adapté...
- Identification des projets d'intérêt communal qui pourraient faire l'objet de création d'activité en mode coopératif (création d'une ressourcerie, gestion des déchets verts...) ou S.I.A.E.

Impact budgétaire

-

Les indicateurs de suivi

- ▶ Nombre de personnes recensées pouvant intégrer le dispositif
- ▶ Nombre de personnes accompagnées
- ▶ Nombre d'emplois ou d'activités créées

Services en charge

Service développement économique – Mme Queffelec
Service action sociale-logement – Mr Djamaï

Partenaires

Pôle d'Economie Solidaire chevillais, Coopaname

Planning

2011	2012	2013	2014	2015

AXE 1	UN TERRITOIRE SOLIDAIRE, A L'ECOUTE DE SES HABITANTS ET DE SES QUARTIERS
Objectif 2	<i>Développer l'économie sociale et solidaire sur le territoire</i>
Action n° 7	developper un espace dynamique d'insertion pour les jeunes au sein de la ferme du saut du loup
Les enjeux	<p>La ferme pédagogique du Saut du loup a ouvert ses portes en novembre 2010. Véritable lieu de socialisation, elle a pour vocation à accueillir tous les publics soit toute personne ayant un projet s'inscrivant dans les objectifs de la ferme.</p> <p>Ce lieu sera également dédié à l'insertion sociale et professionnelle de jeunes ayant diverses difficultés (sans qualification, en échec scolaire, problématiques familiales...). Autour de professionnels (GRETA, animateurs, formateurs...), ces jeunes âgés de 16 à 25 ans travailleront au sein de chantiers d'insertion dans lesquels ils seront sensibilisés à l'environnement et au développement durable. Ce projet d'Espace dynamique d'insertion permettra un accompagnement global, et sera un relais avec les partenaires d'insertion professionnelle, répondant aux besoins de chacun, afin de construire un projet de vie personnalisé pour chaque adolescent ou jeune adulte du dispositif : acquisition de compétences personnelles et sociales, reprise de la confiance en soi, apprentissages professionnels...</p>
Les mesures concrètes	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Mobilisation et sensibilisation des partenaires institutionnels et des partenaires sociaux locaux (SMJ, Pôle d'Economie Solidaire...) ▶ Mobilisation des intervenants volontaires (bénévoles, tuteurs) ▶ Constitution du dossier d'obtention du label EDI (Espace Dynamique d'Insertion) de la Région Ile de France ▶ Lancement et suivi des chantiers d'insertion
Impact budgétaire	Coût : non quantifiable pour le moment (subventions de la Région, budget de l'association La Ferme du Saut du Loup...)
Les indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre de jeunes accompagnés et suivi des résultats ▪ Suivi des jeunes après les missions et pourcentage ayant trouvé un emploi ▪ Nombre de bénévoles/tuteurs participant au projet ▪ Nombre de chantiers menés par l'EDI
Services en charge	Direction administration – Mme Lepercq

Partenaires

SMJ, Pôle d'économie solidaire, Mission locale, AEF 94, CBE, Point Emploi du MIN, Conseil régional d'Ile de France, Conseil général du Val-de-Marne

Planning

	2011	2012	2013	2014	2015
Mobilisation et sensibilisation des partenaires Constitution du dossier		Lancement des premiers chantiers d'insertion			

AXE 1	UN TERRITOIRE SOLIDAIRE, A L'ECOUTE DE SES HABITANTS ET DE SES QUARTIERS
Objectif 2	<i>Développer l'économie sociale et solidaire sur le territoire</i>
Action n° 8	Faire de la commande publique un levier de lutte contre l'exclusion
Les enjeux	<p>La commande publique constitue un moteur important de l'économie française avec 120 milliards d'euros annuel soit 10% du PIB. Les marchés publics peuvent donc constituer un levier d'insertion essentiel dans la lutte contre l'exclusion.</p> <p>La Ville souhaite donc par sa commande publique, promouvoir l'insertion des publics en difficulté (demandeurs d'emploi de longue durée, bénéficiaires de minima sociaux, personnes reconnues comme travailleurs handicapés...) par l'inclusion de clauses sociales et d'insertion dans ses marchés.</p>
Les mesures concrètes	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Renforcement de l'équipe des marchés publics avec l'arrivée d'un nouvel agent ▶ Poursuite de la collaboration avec les services pour la rédaction des cahiers des charges ▶ Formations des agents par le CNFPT sur les procédures de passations de marchés publics avec l'insertion de clauses sociales ▶ Insertion de clauses sociales et d'insertion dans le nouveau marché de nettoyage des vitres puis généralisation des clauses sociales dans tous les marchés de la Ville pouvant en comporter ▶ Veille rigoureuse et permanente sur les achats éthiques ▶ Lancement d'un partenariat avec Valophis sur les marchés de construction pour l'insertion de clauses sociales ▶ Poursuite et développement des contrats pour des biens et/ou services produits par des ESAT (établissement et service d'aide par le travail)
Impact budgétaire	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Formation CNFPT : 0 euro ▪ Introduction de clauses sociales : surcoût de 10 à 30% selon le marché
Les indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Volume et montants des achats soumis aux clauses sociales ▶ Nombre de bénéficiaires des clauses ▶ Nombre de jours de travail contractualisés
Services en charge	Direction Générale des Services / Marchés publics – Mme Durdon

Partenaires

Vallophis, Conseil général du Val-de-Marne, Pôle Local d'Economie Solidaire chevillais, ESAT

Planning

2011	2012	2013	2014	2015
<p>Insertion de clauses sociales dans le marché du nettoyage des vitres</p> <p>1 lot réservé aux ESAT dans le nouveau marché de produits d'entretien de la ville</p> <p>Formations avec le CNFPT</p> <p>Insertion de clauses sociales dans tous les marchés pouvant en comporter</p>	<p>Généralisation de l'insertion de clauses sociales dans tous les marchés pouvant en comporter</p>			

AXE 1	UN TERRITOIRE SOLIDAIRE, A L'ECOUTE DE SES HABITANTS ET DE SES QUARTIERS
Objectif 3	<i>Permettre à tous les chevillais de mieux vivre dans leur ville</i>
Action n° 9	Faciliter l'accès au logement des jeunes
Les enjeux	<p>La décohabitation des jeunes adultes de chez leurs parents se fait de plus en plus tard et dans des conditions de plus en plus précaires (très faible niveau de confort, aide familiale indispensable...). Etudiants, jeunes actifs, peinent à trouver un logement du fait des carences du marché en petits logements et des prix élevés.</p> <p>Face à ce constat, la Ville de Chevilly-Larue souhaite aider les jeunes adultes à accéder à un logement en adéquation avec leurs ressources et leurs besoins.</p>
Les mesures concrètes	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Intégration de logements de petite taille (type studios ou F2) dans les nouvelles opérations d'aménagement ▶ Réalisation d'une résidence pour les étudiants à proximité du futur tramway ▶ Reconstruction du foyer des jeunes travailleurs en 2 unités ouvertes aux jeunes chevillais ▶ Création d'une aide spécifique à l'installation des jeunes ▶ Introduction de règles dérogatoires dans le PLU pour inciter à la réalisation de logements à l'attention des jeunes
Impact budgétaire	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Coût des opérations : inclus dans le budget des opérations d'aménagement ▪ Enveloppe budgétaire des aides : 20 000 euros
Les indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Nombre de petits logements construits ▶ Nombre de logements étudiants ▶ Nombre d'accès pour les jeunes chevillais au foyer ▶ Nombre de bénéficiaires de l'aide à l'installation- ▶ Définition de l'utilisation de l'enveloppe dédiée aux aides ▶ Part des jeunes en attente de logement social
Services en charge	Direction de l'action sociale et de la santé – Mme Mendès
Partenaires	Foyer des jeunes travailleurs, Valophis, Osica

Planning

2011	2012	2013	2014	2015
Définition et mise en place de l'aide Etude de faisabilité pour la réalisation d'une résidence étudiante		Début des travaux pour la reconstruction d'une première unité du foyer des jeunes travailleurs		

AXE 1	UN TERRITOIRE SOLIDAIRE, A L'ECOUTE DE SES HABITANTS ET DE SES QUARTIERS
--------------	---

Objectif 3

Permettre à tous les chevillais de mieux vivre dans leur ville

Action n° 10

Favoriser le maintien à domicile des personnes âgées et lutter contre leur isolement

Les enjeux

L'allongement de la durée de vie ainsi que l'amélioration de l'état de santé incitent les seniors à vouloir rester plus longtemps à leur domicile, ce qui nécessite certaines adaptations assurant à la fois leur confort et leur sécurité. Par ailleurs, l'éloignement géographique de la famille et la faible mobilité des personnes âgées sont autant de facteurs qui accroissent leur isolement.

Alors que Chevilly-Larue s'engage déjà en faveur de ses aînés notamment à travers les services d'aides à domicile, le portage des repas à domicile ou encore le système de téléassistance, la ville souhaite aller encore plus loin dans sa démarche :

- En favorisant les logements intégrés à la ville pour maintenir leur socialisation
- En accompagnant les personnes âgées pour qu'elles puissent disposer de logements adaptés

Les mesures concrètes

- ▶ Construction de logements adaptés aux personnes âgées dans le cadre des opérations d'aménagement (Clos Saint Michel, Petit Leroy, Anatole France) :
 - des logements adaptés via le concept de « résidence services » (Clos Saint Michel)
 - des logements en rez-de-chaussée dédiés aux personnes âgées (Petit Leroy)
 - une résidence de personnes âgées (secteur Anatole France, quartier Bretagne)
- ▶ Intégration des logements dans la vie de la commune : logements à proximité des commerces et services, proches des espaces de promenade, des transports en commun...
- ▶ Création d'un nouvel espace dédié aux seniors dans le quartier Anatole France pour favoriser le lien social
- ▶ Adaptation des logements pour le maintien à domicile des personnes âgées

Impact budgétaire

- Coût des opérations : inclus dans le budget des opérations d'aménagement

Les indicateurs de suivi

- ▶ Nombre de logements dédiés aux personnes âgées créés
- ▶ Nombre d'opérations pour adapter les logements anciens au maintien à domicile
- ▶ Nombre de participants aux activités du nouvel espace dédié aux seniors

Services en charge

Direction de l'action sociale et de la santé – Mme Mendès
Service retraités-santé-handicap – Mme Cuisinier
Service action sociale-logement – Mr Djamaï

Partenaires

PACT Ile de France, Valophis, EPA ORSA, Centre Local d'Information et de Coordination

Planning

2011	2012	2013	2014	2015
Livraison des logements adaptés au Clos Saint Michel Début des travaux des logements rez-de-chaussée Petit Leroy		Livraison des logements rez-de-chaussée Petit Leroy	Début des travaux de la résidence sociale quartier Bretagne	

AXE 1	UN TERRITOIRE SOLIDAIRE, A L'ECOUTE DE SES HABITANTS ET DE SES QUARTIERS
Objectif 3	Permettre à tous les chevillais de mieux vivre dans leur ville
Action n° 11	Poursuivre les travaux d'aménagement spécifiques pour l'accessibilité des espaces et des bâtiments publics aux personnes atteintes d'un handicap
Les enjeux	<p>La loi Handicap du 11 février 2005 aborde de nombreuses thématiques dont celle de l'accessibilité. Les personnes atteintes d'un handicap sont en effet confrontées dans leur quotidien à diverses difficultés pour se déplacer notamment sur la voie publique ou dans les transports.</p> <p>Prendre en compte cette réalité et agir pour réduire au maximum les freins à l'accessibilité permettra d'intégrer au mieux dans la ville les chevillais ayant un handicap. Après avoir réalisé son diagnostic d'accessibilité et engagé certaines actions, la Ville poursuit ses efforts avec la mise en œuvre d'un plan de travaux visant à améliorer l'accès aux bâtiments et aux espaces publics.</p>
Les mesures concrètes	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Recensement : <ul style="list-style-type: none"> ▪ de tous les mobiliers urbains à déplacer et travaux de mise en accessibilité ▪ des passages piétons équipés en bandes podotactiles ▶ Etude d'accessibilité des personnes handicapées pour l'ancienne Mairie (salle des mariages, Service retraités-santé-handicap) ▶ Installation d'un ascenseur dans le groupe scolaire Paul Bert ▶ Poursuite de l'aménagement des carrefours en dispositif sonore pour les feux piétons (à raison d'un feu équipé par an) ▶ Mise en place de bandes de guidage sur les traversées de chaussées ▶ Mise aux normes des accès de bus (commencement des travaux fin 2010) ▶ Travaux d'accessibilité sur la voirie : rabaissement de bordures aux carrefours, pose de potelets à tête blanches, installation de bandes podotactiles, déplacement de mobilier urbain entravant la circulation des personnes handicapées... ▶ Etude pour la mise en service d'un mini bus de 9 places à destination des personnes âgées et accessible aux personnes à mobilité réduite ▶ Systématisation de la prise en compte dans tous les nouveaux chantiers de la question du handicap ▶ Interventions légères dans les bâtiments publics telles que : installer des barres, rabaisser les miroirs dans les toilettes, mettre des bandes colorées sur les premières et dernières marches des escaliers...
Impact budgétaire	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Accessibilité voirie : 18 000 euros par an ▪ Mise aux normes des accès bus : 20 000 euros

Les indicateurs de suivi

- ▶ Nombre de bâtiments communaux rendus accessibles à 100%
- ▶ Pourcentage de la voirie mis en accessibilité
- ▶ Nombre de feux équipés en dispositif sonore
- ▶ Nombre de bandes de guidage installées

Services en charge

Direction des services techniques – M. Leroy
Direction des services techniques / Environnement Infrastructures – Mme Foltyn
Direction des services techniques / Patrimoine bâti – Mr Bonin
Service retraités-santé-handicap – Mme Cuisinier

Partenaires

RATP, Maison Départementale des Personnes Handicapées, CAF

Planning

2011	2012	2013	2014	2015
Poursuite des travaux de mise aux normes des accès de bus Etude pour le mini bus Aménagement d'un carrefour à feux piétons sonores	Aménagement d'un feu piéton sonore Travaux d'accessibilité sur voirie	Aménagement d'un feu piéton sonore Travaux d'accessibilité sur voirie	Aménagement d'un feu piéton sonore Travaux d'accessibilité sur voirie	Aménagement d'un feu piéton sonore Travaux d'accessibilité sur voirie

AXE 1	UN TERRITOIRE SOLIDAIRE, A L'ECOUTE DE SES HABITANTS ET DE SES QUARTIERS
--------------	---

Objectif 3 *Permettre à tous les chevillais de mieux vivre dans leur ville*

Action n° 12 **Développer des actions favorisant l'écoute, la parole et le soutien aux parents**

Les enjeux

De la naissance à l'adolescence, les parents se retrouvent face à diverses difficultés qu'il est parfois complexe de gérer seuls. Certains d'entre eux peuvent se sentir démunis face à l'éducation de leurs enfants et particulièrement des adolescents (refus de l'autorité, volonté d'indépendance, déviances...). Cette situation est particulièrement perceptible dans les familles monoparentales, où le parent est isolé. La précarité et les difficultés socio-économiques de certaines familles accentuent ce sentiment d'impuissance.

Face à cette réalité et dans le cadre de son Projet Educatif Local (PEL), la Ville de Chevilly-Larue souhaite développer des actions de soutien aux parents dans l'éducation de leurs enfants et créer à terme, un lieu qui leur serait dédié : groupes de paroles, accompagnement psychologique, échanges de bonnes expériences...

Les mesures concrètes

- ▶ Partenariat avec l'association AERA dont l'action est la prévention des risques inhérents à l'adolescence :
 - Travail en collaboration entre les services de la Ville et l'association
 - Orientation des jeunes chevillais et des parents vers la structure
 - Soutien financier de la Ville
- ▶ Projet de création d'un lieu d'échanges sur la commune : le « Club des parents » :
 - Structuration d'un partenariat avec des acteurs spécialisés pour construire un travail de fond et efficace (partenaires du PEL, associations...)
 - Définition des services / de la programmation proposés dans ce Club (conférences, groupes de paroles, conseil de professionnels...)
 - Choix d'un lieu dédié

Impact budgétaire

- Subvention à l'AERA : 3 500 euros

Les indicateurs de suivi

- ▶ Nombre de jeunes et parents chevillais orientés vers AERA
- ▶ Nombre de personnes se rendant au Club
- ▶ Nombre d'actions mises en place
- ▶ Enquête de satisfaction auprès des familles

Services en charge

Direction des services socio-éducatifs - Mme Prigent
Service enseignement / enfance - Mme Tribes

Partenaires

AERA, Maison de l'adolescent du Val-de-Marne

Planning

	2011	2012	2013	2014	2015
Partenariat avec AERA					
Travail sur la mise en place d'un lieu d'échange					

AXE 2	UN TERRITOIRE DURABLE, SOUCIEUX DE REDUIRE SON EMPREINTE ENVIRONNEMENTALE
--------------	--

Objectif 4 *Poursuivre le recours aux énergies renouvelables sur le territoire et aider les chevillais à réduire leurs factures énergétiques (poursuivre le plan énergétique local)*

Action n° 13 **Renforcer et pérenniser la place de la géothermie dans l'habitat collectif, les bâtiments publics et d'activité**

Les enjeux

Le plan national de développement des énergies renouvelables s'est fixé comme objectif 23 % d'énergie renouvelable dans la consommation d'énergie globale, à l'horizon 2020.

Le développement de la géothermie, une de ces énergies propres, présente un double avantage : faiblement émettrice en gaz à effet de serre, elle constitue également une énergie peu chère pour ses bénéficiaires. Elle permettra ainsi de lutter efficacement contre le changement climatique et d'accroître l'indépendance énergétique du territoire, ces ressources étant en abondance et directement disponibles sur le territoire.

Chevilly-Larue a été précurseur dans l'utilisation de la géothermie dans les années 80 et représente aujourd'hui avec la commune de l'Hay-les-Roses, le premier réseau géothermique d'Europe. Cette énergie alimente essentiellement l'habitat collectif et les équipements publics, le raccordement aux logements individuels n'étant pas pertinent en raison de son coût très élevé.

Dans le cadre d'un projet intercommunal (Chevilly-Larue, l'Hay-les-Roses et Villejuif), le territoire va se doter d'un nouveau doublet de forage géothermique qui va permettre de raccorder de nouveaux abonnés tout en contribuant à la réduction des émissions de CO2.

Les mesures concrètes

- ▶ Construction d'un 3^{ème} doublet de forage géothermique
- ▶ Rénovation des 2 doublets de forage existants
- ▶ Nouveaux raccordements au réseau de géothermie :
 - Le Centre Hospitalier Spécialisé en Pneumologie (CHSP) dans le cadre de son réaménagement
 - Copropriétés non raccordées à ce jour
 - Bâtiments d'activité (bureaux...)
 - Bâtiments publics (crèche Gaston Variot, gymnase Marcel Paul)
- ▶ Raccordement au réseau du futur lycée de Chevilly-Larue et du futur gymnase

Impact budgétaire

Coût total des opérations : 25 millions d'euros (coût porté par la SEMHACH)

Les

- ▶ Nombre d'abonnés au réseau de géothermie

indicateurs de suivi

- ▶ Puissance en MWh
- ▶ Contenu carbone (CO2)
- ▶ Linéaire du réseau géothermique

Services en charge

Direction des services techniques – Mr Leroy

Partenaires

SEMHACH, Syndicat de la géothermie

Planning

2011	2012	2013	2014	2015
Début de l'extension du réseau	Poursuite de l'extension du réseau	Construction du 3 ^{ème} doublet de forage		



AXE 2	UN TERRITOIRE DURABLE, SOUCIEUX DE REDUIRE SON EMPREINTE ENVIRONNEMENTALE
Objectif 4	<i>Poursuivre le recours aux énergies renouvelables sur le territoire et aider les chevillais à réduire leurs factures énergétiques (poursuivre le plan énergétique local)</i>
Action n° 14	Encourager le solaire photovoltaïque et thermique dans l'habitat individuel
Les enjeux	<p>Energies non polluantes et inépuisables, les énergies renouvelables sont l'avenir et une des réponses pour lutter contre le changement climatique.</p> <p>La Ville de Chevilly-Larue souhaite donc en plus de la géothermie, développer une autre énergie renouvelable sur son territoire. Permettant d'alimenter les habitats individuels (qui ne peuvent avoir recours à la géothermie en raison du coût élevé du raccordement) et le développement une filière d'emplois locale spécialisée, la Ville prévoit d'encourager l'utilisation de l'énergie solaire notamment auprès des particuliers.</p> <p>Qu'ils soient photovoltaïques (production d'électricité) ou thermiques (production de chaleur) les panneaux solaires offrent de nombreux avantages : source d'énergie gratuite, système adapté à l'habitat individuel, diversité d'utilisation (électricité, eau chaude sanitaire, chauffage...) ou encore vente d'une partie de l'électricité produite.</p> <p>Bien que gratuite et assurant un retour sur investissement, l'énergie solaire nécessite une installation qui reste coûteuse pour les particuliers. En complément des aides attribuées par l'Etat et la Région, la commune de Chevilly-Larue crée son propre fonds d'aides avec comme objectif de favoriser l'accès à cette énergie propre au plus grand nombre de chevillais résidant en maison individuelle.</p>
Les mesures concrètes	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Etude sur la réalisation d'un fond d'aide à l'équipement des particuliers en panneaux solaires thermiques et photovoltaïques ▶ Accompagnement technique des particuliers via la Maison de l'Energie ▶ Mise en place d'un règlement encadrant les modalités d'application de l'aide financière avec notamment un volet sur la provenance des panneaux solaires ▶ Versement d'une aide aux particuliers répondant aux critères d'attribution -
Impact budgétaire	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Montant du fond d'aide : 10 000 euros
Les indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Nombre de demandes d'aides reçues ▶ Nombre d'installations financées ▶ Montant des aides versées ▶ Emissions de CO2 évitées

Services en charge

Direction des services techniques – Mr Leroy

Partenaires

Planning

	2011	2012	2013	2014	2015
Réalisation de l'étude					
Mise en place du règlement					
Début du versement de l'aide					

AXE 2	UN TERRITOIRE DURABLE, SOUCIEUX DE REDUIRE SON EMPREINTE ENVIRONNEMENTALE
--------------	--

Objectif 4 *Poursuivre le recours aux énergies renouvelables sur le territoire et aider les chevillais à réduire leurs factures énergétiques (poursuivre le plan énergétique local)*

Action n° 15 **Améliorer la performance énergétique du patrimoine communal**

Les enjeux

Les secteurs du bâtiment et des transports sont en France de grands consommateurs d'énergie, le bâtiment en tête. Ils sont donc un levier incontournable pour lutter contre le changement climatique.

A Chevilly-Larue, le mode de chauffage des bâtiments publics à la géothermie tend à réduire l'empreinte énergétique de ses bâtiments. Pour autant, la commune souhaite poursuivre les efforts, en particulier dans les groupes scolaires (travaux d'isolation, détecteurs de présence, pose de fenêtres double vitrage...). Elle s'engage également à mettre en œuvre des mesures sur l'éclairage public (dans la continuité des actions déjà réalisées) et les déplacements de ses agents.

L'enjeu pour la ville est de poursuivre son Plan énergétique local initié en 2008, ce qui lui permettra d'avoir un patrimoine communal moins énergivore et de réduire son empreinte sur l'environnement. Ainsi les derniers bâtiments conçus et construits répondent tous aux normes de Haute Performance Énergétique (Petit Leroy, lycée et gymnase, collège Liberté...).

- Les mesures concrètes**
- ▶ Volet Bâtiments :
 - Lancement d'une campagne de diagnostics de performance énergétique (DPE) sur tous les bâtiments de la ville : 70 bâtiments soit 50 000 m²
 - Evaluation du gisement d'économie et étude de faisabilité technico-économique sur l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments
 - Mise en place d'actions immédiates pour réduire les consommations électriques (remplacement des ampoules actuelles par des ampoules basse consommation, détecteurs de présence...)
 - Création d'un poste de thermicien
 - Création d'une enveloppe pluriannuelle sur 5 ans permettant la mise en œuvre du partenariat avec le SIPPAREC pour la réalisation des travaux des sites concernés : 2 gymnases (Marcel Paul, Parc des sports) et 3 groupes scolaires (Pasteur, Pierre et Marie Curie, Paul Bert)
 - ▶ Volet Eclairage public :
 - Après la phase de test, étendue du remplacement des ampoules des candélabres par des ampoules LED
 - Installation de platines électroniques permettant le réglage de l'intensité lumineuse des candélabres
 - Arrêt de l'alimentation des panneaux d'informations pendant la nuit

- ▶ Volet Déplacements :
 - Restructuration du parc de véhicules :
 - Mise en place d'un pool
 - Renouvellement du parc de véhicules avec notamment l'achat ou la location de véhicules électriques
 - Formation à l'éco-conduite
 - Etude sur la mise en place de prises électriques sur l'espace public pour les véhicules communaux et ceux des particuliers
 - Développement du parc de vélos pour le déplacement du personnel communal

Impact budgétaire

- Plan pluriannuel : 70 000 euros par an
- Création d'un poste de thermicien (coût des DPE) : 40 000 euros par an

Les indicateurs de suivi

- ▶ Gisement d'économie en kWh (bâtiments et éclairage public)
- ▶ Suivi du plan pluriannuel
- ▶ Nombre de bâtiments énergivores réhabilités

Services en charge

Direction des services techniques – M. Leroy
 Direction des services techniques / Patrimoine bâti – Mr Bonin

Partenaires

SIPPEREC, ADEME, Conseil régional d'Ile de France

Planning

	2011	2012	2013	2014	2015
	Actions immédiates liées à la réduction des consommations électriques Plan pluriannuel	DPE Actions immédiates liées à la réduction des consommations électriques Plan pluriannuel	DPE Actions immédiates liées à la réduction des consommations électriques Plan pluriannuel	DPE Actions immédiates liées à la réduction des consommations électriques Plan pluriannuel	DPE Actions immédiates liées à la réduction des consommations électriques Plan pluriannuel

AXE 2	UN TERRITOIRE DURABLE, SOUCIEUX DE REDUIRE SON EMPREINTE ENVIRONNEMENTALE
--------------	--

Objectif 4 *Poursuivre le recours aux énergies renouvelables sur le territoire et aider les chevillais à réduire leurs factures énergétiques (poursuivre le plan énergétique local)*

Action n° 16 **Renforcer le conseil aux chevillais : créer la maison de l'énergie**

Les enjeux

Améliorer l'isolation de sa maison, installer des panneaux solaires ou encore changer son chauffage sont autant de projets visant à réduire la facture, à la fois sur les plans énergétique et financier des particuliers.

Pour aménager durablement leur habitat et réduire leur consommation d'énergie, les chevillais ont besoin d'être accompagnés par des professionnels afin d'optimiser au mieux leur démarche. La « Maison de l'Energie » sera un espace dédié aux économies d'énergie, où les particuliers pourront s'informer et recevoir des conseils personnalisés pour leur logement.

Ouverte à tous, elle sera également un lieu de sensibilisation aux énergies renouvelables et particulièrement à la géothermie dont Chevilly-Larue est un des territoires pionniers.

Les mesures concrètes

- ▶ Réalisation d'une thermographie aérienne sur Chevilly-Larue
 - Cartographie des fuites thermiques des habitations chevillaises et autres constructions
 - Cartographie du maillage du réseau de géothermie par trace thermique
 - Points de fuite du réseau de géothermie
- ▶ Elaboration d'un partenariat tripartite entre la Ville, le Syndicat intercommunal de géothermie et la SEMHACH (et recherche d'autres partenaires institutionnels)
- ▶ Ouverture de la « Maison de l'Energie » :
 - Permanences assurées par des professionnels pour :
 - Conseiller les particuliers sur les économies d'énergie dans le logement, mise à disposition de la thermographie aérienne...
 - Informer les particuliers sur les dispositifs de financement pour l'habitat durable
 - Conseiller et inciter les entreprises locales à s'inscrire dans une démarche d'économie d'énergie
 - Sensibiliser les bailleurs sociaux
 - Informer sur les énergies renouvelables
 - Organisation d'évènements : espace d'expositions, conférences débats, projections de films...
 - Réalisation d'études de faisabilité technique et d'audits énergétiques gratuits
 - Création d'un guide de la maison économe pour les visiteurs

- Mise à disposition de documentations diverses sur les énergies renouvelables (solaire, géothermie...)

Impact budgétaire

- Coût de la thermographie : 50 000 euros
- Coût d'un loyer : non quantifiable pour le moment

Les indicateurs de suivi

- ▶ Pourcentage des bâtiments les plus économes
- ▶ Nombre de visiteurs par an
- ▶ Nombre d'heures de permanence assurées
- ▶ Nombre de participants aux événements

Services en charge

Direction des services techniques – M. Leroy

Partenaires

SEMHACH, Syndicat intercommunal pour la géothermie, Agence Locale de l'Energie...

Planning

	2011	2012	2013	2014	2015
Janvier/Février : Réalisation de la thermographie Elaboration du partenariat		Ouverture de la Maison de l'énergie	Fonctionnement	Fonctionnement	Fonctionnement

AXE 2	UN TERRITOIRE DURABLE, SOUCIEUX DE REDUIRE SON EMPREINTE ENVIRONNEMENTALE
--------------	--

Objectif 4 *Poursuivre le recours aux énergies renouvelables sur le territoire et aider les chevillais à réduire leurs factures énergétiques (poursuivre le plan énergétique local)*

Action n° 17 **Consolider le droit à l'énergie pour tous**

Les enjeux

L'énergie représente une part importante dans le budget familial et certains ménages ne parviennent pas à faire face à l'ensemble de cette dépense. L'accès à l'énergie est pourtant un besoin essentiel à la vie et constitue un droit fondamental des personnes, qu'il faut garantir à tous et sans rupture, quelle que soit la situation personnelle.

Aujourd'hui, en France, 15% des ménages contre 7% en 2000 (INSEE) sont en situation de précarité énergétique avec un taux d'effort énergétique supérieur à 10% (Anah 2006).

Pour ces ménages, les conséquences de la précarité énergétique sont les suivantes :

- Impayés, endettement progressif, coupures d'énergie
- Restriction et privation de chauffage
- Problèmes de santé (maladies respiratoires...)
- Repli chez soi, isolement social...

Dans le cadre de son action de solidarité et en fonction des familles les plus démunies, la ville participe au financement du Fond social de l'habitat (FSH). Il permet à celles-ci de reprendre le paiement de leur loyer notamment grâce à l'épicerie solidaire et le dispositif départemental pour les impayés de gaz et d'électricité.

Chevilly-Larue décide d'aller plus loin dans l'expression de cette solidarité en accentuant les mesures de son Plan de Pauvreté Précarité.

Les mesures concrètes

- ▶ Maîtrise de l'état des installations sanitaires (réduire les fuites...) et des bâtiments (isolation...) en partenariat avec les bailleurs
- ▶ Sensibilisation des locataires par les ambassadeurs de l'énergie à la maîtrise de leurs consommations :
 - par des gestes et habitudes simples
 - par l'équipement progressif en partenariat avec Valophis de ses logements sociaux en « kit économies d'eau et d'énergie » (démarrage au Sorbiers-Saussaie)
- ▶ Renforcement de l'aide du CCAS aux impayés d'énergie
- ▶ Mise en place d'une aide énergétique par la SEMHACH au profit des familles en difficultés (impayés locatifs)
- ▶ Renégociation anticipée des contrats par la SEMHACH pour faire bénéficier les foyers alimentés en géothermie, d'une aide dès janvier 2012 (initialement prévue

pour janvier 2013)

Impact budgétaire

- 500 logements équipés en « kits économie d'énergie » : 5 000 euros
- Augmentation de la participation du CCAS au paiement des factures énergétiques : 2 000 euros

Les indicateurs de suivi

- ▶ Nombre de bâtiments rénovés
- ▶ Nombre de foyers équipés en en kit « économies d'eau et d'énergie » et sensibilisés
- ▶ Total du montant des aides allouées et nombre de bénéficiaires

Services en charge

Direction des services techniques – Mr Leroy
Service action sociale-logement – Mr Djamaï

Partenaires

SEMHACH, Valophis

Planning

	2011	2012	2013	2014	2015
Maîtrise de l'état des installations sanitaires et des bâtiments		Aides aux foyers alimentés en géothermie			
Equipped des logements en kits					
Sensibilisation des locataires					
Augmentation de l'intervention CCAS					

AXE 2	UN TERRITOIRE DURABLE, SOUCIEUX DE REDUIRE SON EMPREINTE ENVIRONNEMENTALE
--------------	--

Objectif 5

Renforcer les pratiques éco-responsables de la Municipalité

Action n° 18

Généraliser la gestion différenciée a l'ensemble de l'espace public

Les enjeux

La Collectivité a pour mission de protéger, d'entretenir et de gérer les espaces publics dont les espaces verts de son territoire. Ce patrimoine non bâti est important : abords de voirie, espaces extérieurs des bâtiments composant les patrimoines communaux, parcs et jardins, terrains de sport... Gérer durablement ces espaces nécessite d'adapter l'entretien aux usages et objectifs de chaque site. La gestion doit donc être respectueuse de l'environnement et des ressources, ce qui passe notamment par la limitation des consommations d'eau et l'abandon ou la substitution des produits phytosanitaires qui présentent des risques importants pour la santé et l'environnement.

Les mesures concrètes

- ▶ **Poursuite des actions :**
 - **Mise en place de l'arrosage automatique (raisonné) sur les nouveaux équipements**
 - **Entretien des réseaux d'arrosage existants**
 - **Taille douce et raisonnée du patrimoine arboré existant**
 - **Réduction des phytosanitaires**
- ▶ **Mise en place d'un système alternatif aux produits phytosanitaires (soins des plantes par des plantes, lutte biologique)**
- ▶ Choix de plantes adaptées aux espaces verts de la commune : indigènes, résistantes aux maladies, économes en eau, résistantes à la sécheresse et à la pollution...
- ▶ **Développement de l'utilisation du désherbage thermique**
- ▶ **Achat de matériel thermique moins polluant**
- ▶ Sensibilisation des habitants à la biodiversité, au jardinage sans pesticide (adultes et enfants)
- ▶ **Utilisation d'huiles végétales plutôt que d'huiles de synthèse pour le matériel thermique (par exemple le lubrifiant des tronçonneuses)**
- ▶ **Récupération de l'eau des toitures des bâtiments publics pour l'arrosage des espaces verts publics (cuves enterrées)**
- ▶ **Généralisation de l'utilisation du paillage pour les massifs de plantes arbustives, vivaces, annuelles**

- ▶ **Mise en place d'une gestion différenciée (prairie fleurie à la place de certaines pelouses, réduction de la fréquence de tonte sur les grands espaces...)**
- ▶ **Achat de tondeuses permettant le « mulching » (les produits de coupe ne sont pas ramassés mais broyés très finement par la tondeuse et restent sur place)**
- ▶ **Valorisation des déchets des espaces verts :**
 - **Mise en place d'une plateforme de compostage sur certains sites**
 - **Utilisation du compost pour la fertilisation des espaces verts,**
 - **Utilisation des produits d'élagage (copeaux broyés pour le paillage des massifs d'arbustes)**

Impact budgétaire

- Coût : de 24 000 à 42 000 euros par an

Les indicateurs de suivi

- ▶ Suivi des consommations d'eau pour l'arrosage
- ▶ Nombre d'espèces recensées
- ▶ Evolution des populations d'espèces végétales et animales protégées
- ▶ Suivi de la réduction des phytosanitaires (impact sur la réduction du budget)

Services en charge

Direction des services techniques – M. Leroy
 Direction des services techniques / Environnement Infrastructures – Mme Foltyn

Partenaires

Planning

	2011	2012	2013	2014	2015
Achat tondeuse à mulching		Achat broyeur à végétaux	Achat récupérateur d'eau	Achat récupérateur d'eau	Achat récupérateur d'eau
Création d'une plateforme de compostage		Création d'une plateforme de compostage	Entretien d'arrosage automatique	Entretien d'arrosage automatique	Entretien d'arrosage automatique
Achat brûleur thermique		Entretien d'arrosage automatique			
Entretien d'arrosage automatique					

AXE 2	UN TERRITOIRE DURABLE, SOUCIEUX DE REDUIRE SON EMPREINTE ENVIRONNEMENTALE
--------------	--

Objectif 5

Renforcer les pratiques éco-responsables de la Municipalité

Action n° 19

Concilier commande publique et préservation de l'environnement

Les enjeux

La commande publique ayant un poids considérable dans l'économie, peut être utilisée pour lutter contre le changement climatique et plus largement réduire l'impact des collectivités locales sur l'environnement.

Chevilly-Larue choisit aujourd'hui de s'engager dans une démarche d'achat durable. Même si certains marchés intègrent déjà ces préoccupations, la Ville veut aller plus loin et généraliser la prise en compte des enjeux environnementaux dans sa commande publique.

Les mesures concrètes

► Généralisation des clauses environnementales dans les marchés publics :

- Veille rigoureuse et permanente sur les achats éthiques
- Poursuivre les achats de fournitures de bureau, scolaires, produits d'entretien, feux d'artifice, parc d'imprimantes/photocopieurs, restauration
- Introduction progressive de l'achat d'aliments bio
- Réflexion sur le parc de véhicules (introduction progressive de véhicules électriques ou GPL)
- Mise en place de procédures d'acquisition et de gestion du parc automobile
- Formalisation des procédures pour la rédaction des clauses environnementales (et sociales)
- Poursuivre l'accompagnement des services pour la rédaction des cahiers des charges afin d'intégrer au mieux des clauses environnementales

Impact budgétaire

- Produits d'entretien : surcoût de 20% par rapport aux produits traditionnels
- Produits alimentaires bio : surcoût de 20 à 30% par rapport aux produits non bio mais minimisé par une meilleure gestion des stocks

Les indicateurs de suivi

► Volume et montants des achats soumis aux clauses environnementales

Services en charge

Direction Générale des Services / Marchés publics – Mme Durdon

Partenaires

Conseil général du Val-de-Marne

Planning

2011	2012	2013	2014	2015
Généralisation des clauses environnementales dans les marchés publics	Mise en place de procédures d'acquisition et de gestion du parc automobile	Poursuite et renforcement des clauses environnementales dans les marchés publics	Poursuite et renforcement des clauses environnementales dans les marchés publics	Poursuite et renforcement des clauses environnementales dans les marchés publics

AXE 2	UN TERRITOIRE DURABLE, SOUCIEUX DE REDUIRE SON EMPREINTE ENVIRONNEMENTALE
--------------	--

Objectif 5

Renforcer les pratiques éco-responsables de la Municipalité

Action n° 20

Mener a bien le projet d'e-administration

Les enjeux

Le développement de l'e-administration est un enjeu important de la modernisation du service public local chevillais, et en parfaite adéquation avec les objectifs de développement durable. Limitant l'utilisation de consommables, papier au premier chef, l'e-administration contribue aussi à réduire les déplacements des citoyens tout en facilitant leurs démarches administratives.

Les mesures concrètes

- ▶ Mise en place sur le nouveau site Internet de la ville de procédures dématérialisées pour les habitants :
 - Réduction des déplacements pour les citoyens
 - Démarches administratives facilitées
 - Plus d'amplitude horaire pour la réalisation de certaines opérations
- ▶ Etude sur la rationalisation du parc de photocopieurs / convergence photocopieurs et imprimantes :
 - Etat des lieux et plan d'actions
- ▶ Réalisation d'un nouveau schéma directeur informatique pour la période 2012 / 2014
- ▶ Poursuite de l'installation de bornes Intranet pour les agents non équipés : 1 à 2 bornes par an
- ▶ Configuration des imprimantes en recto verso par défaut
- ▶ Formalisation et développement de la sensibilisation des agents
- ▶ Réalisation d'une charte d'utilisation pour Internet
- ▶ Prise en compte de la fin de vie du matériel informatique
- ▶ Choix d'un matériel économe
- ▶ Faire fonctionner plusieurs serveurs « logiques » sur une seule machine physique (virtualisation) pour réduire les coûts

Impact budgétaire

-

Les indicateurs de suivi

- ▶ Nombre de nouveaux documents accessibles via le site Intranet / Internet de la Ville
- ▶ Volume des actes dématérialisés
- ▶ Evolution des consommations globales de papier

▶ Achat de matériel nécessaire adapté à la dématérialisation

Services en charge

Service informatique – Mme Lauzel

Partenaires

Planning

2011	2012	2013	2014	2015
Etude sur la rationalisation du parc de photocopieurs	Mise en œuvre de la rationalisation du parc de photocopieurs Réalisation du Schéma directeur informatique			

AXE 2	UN TERRITOIRE DURABLE, SOUCIEUX DE REDUIRE SON EMPREINTE ENVIRONNEMENTALE
--------------	--

Objectif 5

Renforcer les pratiques éco-responsables de la Municipalité

Action n° 21

Elaborer la charte de l'agent responsable

Les enjeux

La Collectivité a une grande responsabilité d'exemplarité dans sa démarche de développement durable et ses meilleurs ambassadeurs sont ses agents. Beaucoup d'efforts ont déjà été entrepris dans les différents services communaux pour étendre les pratiques éco-responsables. Un groupe de travail constitué d'agents volontaires a été créé en avril 2010 afin de réfléchir aux possibles évolutions. Un document regroupant diverses propositions a déjà vu le jour. Il va désormais s'inscrire dans une Charte de l'agent responsable, impliquant chacun dans la gestion durable de la commune, depuis les gestes les plus simples jusqu'à la question des déplacements, avec notamment l'exploration de solutions alternatives à la voiture individuelle.

Les mesures concrètes

- ▶ Constitution d'un groupe de travail permanent constitué d'agents de différents services
- ▶ Etat des lieux sur les pratiques des agents (diagnostic des éco-gestes)
- ▶ Rédaction de la Charte de l'agent responsable en fonction du diagnostic et des thèmes cités lors des premières réunions du groupe de travail en avril 2010 :
 - Fluides (électricité, eau...)
 - Gestion des déchets
 - Modes de consommations et de vie durables
 - Transports et déplacements
 - Communication Agenda 21
- ▶ Diffusion dans les services de la Charte : campagne de communication sur différents supports (informatique, affichage)

Impact budgétaire

-

Les indicateurs de suivi

- ▶ Part des agents ayant utilisé le covoiturage
- ▶ Suivi des consommations de papier
- ▶ Suivi des économies des fluides

Services en charge

Direction des ressources humaines – M. Veloso

Partenaires

Planning

	2011	2012	2013	2014	2015
Constitution du groupe de travail Etat des lieux Rédaction de la Charte		Campagne de communication			

AXE 2	UN TERRITOIRE DURABLE, SOUCIEUX DE REDUIRE SON EMPREINTE ENVIRONNEMENTALE
--------------	--

Objectif 6

Optimiser le tri et la réduction des déchets à la source

Action n° 22

Améliorer la collecte sélective dans l'habitat collectif

Les enjeux

La collecte sélective des déchets est engagée depuis 2002 à Chevilly-Larue, et les chevillais se sont peu à peu habitués au tri, avec des taux de recyclage en progression. Mais des marges de progrès restent possibles, en particulier dans l'habitat collectif où le tri est moins pratiqué.

Dans un souci de respect de l'environnement et d'économie des ressources, améliorer le tri des déchets est une priorité.

Ce faisant, il est envisagé d'engager une action spécifique en direction des chevillais habitant en logements collectifs, en étudiant la mise en place de conteneurs enterrés dans certains groupements d'immeubles. L'enjeu est également d'inciter les résidents à avoir des comportements de tri plus efficaces, ainsi, le dispositif de sensibilisation par les ambassadeurs du tri sera renforcé auprès de ces habitants.

Les mesures concrètes

- ▶ Installation de conteneurs enterrés en habitat collectif :
 - Etude d'impact et de faisabilité sur les quartiers des Sorbiers, Anatole France, Meuniers et Clos Saint Michel
 - Intégration d'une tranche conditionnelle dans le nouveau marché pour la collecte en apport volontaire dans des conteneurs enterrés (ordures ménagères, cartons et verre)
 - Suppression des locaux à poubelles
 - Installation des conteneurs (à 80 mètres de tous logements collectifs)
- ▶ Améliorer la performance du tri du verre (SIEVD)
- ▶ Renforcement de l'équipe avec un responsable et un nouvel ambassadeur du tri

Impact budgétaire

- Coût de l'expérimentation des conteneurs enterrés : 25 000 euros par site
- Coût de fonctionnement : salaires de 2 ambassadeurs du tri et d'un responsable

Les indicateurs de suivi

- ▶ Nombre de conteneurs enterrés installés
- ▶ Nombre d'actions de sensibilisation réalisées par les ambassadeurs du tri
- ▶ Evolution des quantités de déchets collectées
- ▶ Evolution des taux de refus de tri des déchets

Services en charge

Direction de l'aménagement, de l'habitat et du développement économique – Mme Bonhomme

Partenaires

Valophis, SIEVD

Planning

2011	2012	2013	2014	2015
Mai : Nouveau marché de collecte Nouvel ambassadeur du tri		Installation des conteneurs enterrés (Anatole France)		

AXE 2	UN TERRITOIRE DURABLE, SOUCIEUX DE REDUIRE SON EMPREINTE ENVIRONNEMENTALE
Objectif 6	<i>Optimiser le tri et la réduction des déchets à la source</i>
Action n° 23	Définir un plan de prévention des déchets
Les enjeux	<p>Chevilly-Larue fait partie avec 9 autres communes, du SIEVD (Syndicat Intercommunal d'Exploitation et de Valorisation des Déchets) qui assure la compétence en matière d'élimination des déchets ménagers et assimilés.</p> <p>En France, un habitant produit en moyenne 354 kg de déchets par an (ADEME–2006). La politique du SIEVD prévoit ainsi la réduction de la production d'ordures ménagères et assimilées par habitant tout en augmentant la partie recyclage.</p> <p>Pour atteindre ces objectifs, le Syndicat a adhéré au dispositif de programmes locaux de prévention de l'ADEME. La mise en place de ces programmes nécessite une connaissance du gisement d'ordures ménagères et des spécificités socio-économiques du territoire, objet de l'étude menée par le SIEVD en 2009.</p> <p>En partenariat avec le Syndicat, la Ville lance son plan de prévention des déchets afin de réduire leur production à la source et de favoriser une gestion plus responsable des déchets.</p>
Les mesures concrètes	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Suivi avec le SIEVD des axes prioritaires pour la valorisation et la réduction des déchets ▶ Participation à la campagne « Stop Pub » pour réduire les prospectus dans les boîtes aux lettres des chevillais ▶ Mise en place du tri sélectif dans l'ensemble des bâtiments communaux ▶ Valorisation des déchets des chantiers du bâtiment et des travaux publics ▶ Partenariat avec le SIEVD dans le cadre du Plan de prévention des déchets 2010-2014 – Suivi et analyse des campagnes de caractérisation des déchets ▶ Optimisation du dispositif autour des ambassadeurs du tri ▶ Sensibilisation des chevillais à la réduction des déchets (dans les écoles, visites de l'usine d'incinération et de la déchèterie, participation à la semaine de réduction des déchets, animations pédagogiques en milieu scolaire et centres de loisirs) ▶ Réalisation d'un guide du tri ▶ Diagnostic sur la bonne utilisation des lombricomposteurs individuels ▶ Expérimentation du compostage avec le groupe scolaire Pasteur pour les déchets organiques de restauration
Impact budgétaire	Coût de l'ensemble des actions : 36 500 euros sur 5 ans

Les indicateurs de suivi

- ▶ Taux de réduction des déchets
- ▶ Evolution des tonnages de divers déchets sur la commune
- ▶ Evolution des tonnages de divers déchets évacués et valorisés (déchetterie intercommunale)
- ▶ Taux de fréquentation de la déchetterie intercommunale par les chevillais
- ▶ Nombre d'actions de sensibilisation
- ▶ Nombre de chevillais sensibilisés

Services en charge

Direction des services techniques / Environnement Infrastructures – Mme Foltyn

Partenaires

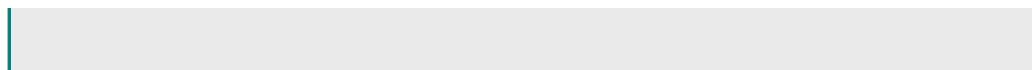
SIEVD, ADEME

Planning

	2011	2012	2013	2014	2015
Guide du tri Mise en place du compostage dans le groupe scolaire Pasteur Diagnostic sur la bonne utilisation des lombricomposteurs individuels					

AXE 2	UN TERRITOIRE DURABLE, SOUCIEUX DE REDUIRE SON EMPREINTE ENVIRONNEMENTALE
Objectif 6	<i>Optimiser le tri et la réduction des déchets à la source</i>
Action n° 24	Créer un site de transfert et de tri des déchets communaux
Les enjeux	<p>La valorisation et la réduction des déchets font parties des objectifs nationaux, transcrit dans la politique du SIEVD, dont la ville de Chevilly-Larue est adhérente.</p> <p>En dehors des prestations réalisées dans le cadre du marché de collecte (ordures ménagères, collecte sélective...) les agents municipaux ramassent tous les jours sur la voie publique, une quantité importante de déchets (encombrants, déchets ménagers spéciaux, cartons...) : les « dépôts sauvages ». De plus, l'activité des services espaces verts et des services sportifs, génère une production conséquente de déchets verts.</p> <p>Afin d'optimiser sa démarche dans la gestion des déchets, la Ville de Chevilly-Larue s'engage dans la création d'un site de tri et de transfert. Très significatif en matière d'éco-responsabilité, ce chantier permettra de développer le tri et de favoriser la valorisation des déchets communaux vers les filières dédiées.</p> <p>La mise en œuvre de ce projet permettra également de réaliser à moyen terme des économies (coût de traitement différent pour les divers matériaux) pour la collectivité.</p>
Les mesures concrètes	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Etude de faisabilité technique et économique : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Identification d'un lieu ▪ Mise en place d'une éventuelle convention pour l'utilisation du site ▪ Diagnostic des filières de déchets produits par la Ville ▪ Dimensionnement du site de transfert et de tri ▶ Lancement des travaux du site
Impact budgétaire	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Coût du site : 100 000 à 150 000 euros
Les indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Suivi du tonnage des divers déchets communaux transférés et triés sur le site ▶ Taux de déchets valorisés
Services en	Direction des services techniques / Environnement Infrastructures – Mme Foltyn

charge



Partenaires

SIEVD

Planning

2011	2012	2013	2014	2015
Etude de faisabilité	Lancement des travaux			

AXE 2	UN TERRITOIRE DURABLE, SOUCIEUX DE REDUIRE SON EMPREINTE ENVIRONNEMENTALE
--------------	--

Objectif 7

Valoriser la nature en milieu urbain

Action n° 25

Elaborer un plan vert communal

Les enjeux

Avec ses quartiers aérés, ses jardins privés, ses plantations d'alignement, ses jardins familiaux et la présence du parc Petit Leroy, le territoire communal dispose d'une palette d'espaces végétalisés qu'il faut protéger et renforcer.

La trame verte se dessine petit à petit, il faut en assurer la continuité afin d'offrir un paysage de qualité aux chevillais, dans tous les quartiers, et adaptés à leur typologie.

Pour contribuer à l'amélioration du cadre de vie et au renforcement de la vie sociale, les espaces verts doivent avoir des usages diversifiés et clairs. Certains espaces sont aujourd'hui sous utilisés et parfois même délaissés, notamment dans les quartiers d'habitats collectifs. Il s'agit de les reconquérir et de les aménager de telle sorte qu'ils deviennent des espaces de vie.

Au-delà de l'offre en espaces verts, la ville de Chevilly-Larue est consciente qu'il est nécessaire de favoriser les corridors écologiques. Face aux enjeux de la biodiversité, aux contraintes liées aux déplacements dans la ville, au bruit et à la pollution, c'est par la mise en œuvre d'un Plan vert communal élaboré en cohérence avec le Plan vert départemental que la Ville souhaite :

- conforter et développer l'offre en espaces verts
- diversifier l'usage de ces espaces pour une meilleure appropriation
- favoriser la découverte et la préservation de la biodiversité
- développer les circulations douces dans un cadre paysager de qualité
- préserver et développer les continuités écologiques

Les mesures concrètes

- ▶ Création de la branche sud de la coulée verte départementale pour désenclaver le quartier des Sorbiers et offrir une circulation piétonne et cycle jusqu'à la station du tramway
- ▶ Création d'un programme de square de proximité (Quartier Bretagne, Clos Saint Michel, Place Delattre de Tassigny...)
- ▶ Reconquête des espaces délaissés dans le quartier des Sorbiers, en offrant de nouveaux espaces verts avec des usages définis (jardins familiaux, jeux pour jeunes enfants, promenades...)
- ▶ Création d'un jardin et de continuité verte dans la ZAC Anatole France
- ▶ Développement des plantations d'arbres dans la ville en assurant la continuité de la trame verte
- ▶ Valorisation du patrimoine naturel existant
- ▶ Etablissement d'un état des lieux de la biodiversité et des corridors écologiques afin de favoriser la protection et le renforcement de la biodiversité en ville
- ▶ Aménagement de circulations douces (clos Saint Michel) et d'un arboretum rétrocedé à la ville

Impact budgétaire

- Coût : prix non individualisés, la plupart des projets se font dans le cadre des opérations d'aménagement

Les indicateurs de suivi

- ▶ Nombre de nouveaux arbres plantés par an
- ▶ Diversités des essences végétales sur la ville
- ▶ Enquête qualitative

Services en charge

Direction de l'aménagement, de l'habitat et du développement économique – Mme Bonhomme
 Direction des services techniques / Environnement Infrastructures – Mme Foltyn

Partenaires

Conseil général du Val-de-Marne, Conseil régional d'Ile de France, Valophis Habitat...

--	--	--	--	--

Planning

	2011	2012	2013	2014	2015
Elaboration du plan vert		Début des travaux de la coulée verte	Plantation d'arbres d'alignement	Plantation d'arbres d'alignement	Plantation d'arbres d'alignement
Elaboration du diagnostic de la biodiversité		Plantation d'arbres d'alignement	Aménagement des espaces verts dans le quartier des Sorbiers		
Création du square rue Brossolette					
Plantation d'arbres d'alignement					

AXE 2	UN TERRITOIRE DURABLE, SOUCIEUX DE REDUIRE SON EMPREINTE ENVIRONNEMENTALE
--------------	--

Objectif 7

Valoriser la nature en milieu urbain

Action n° 26

Encourager la pratique du jardinage en développant les jardins familiaux et partages dans la ville et en sensibilisant à la biodiversité

Les enjeux

L'embellissement de la ville par la végétalisation est un élément essentiel pour le bien-être des habitants notamment en milieu urbain où il participe à une amélioration du cadre de vie. Convaincue qu'il peut aussi contribuer à la biodiversité et au renforcement de la vie sociale, la commune de Chevilly-Larue souhaite renouveler la place de la nature dans la ville en renforçant son fleurissement et en encourageant la pratique du jardinage, selon des modes raisonnés, respectueux de l'environnement.

Il s'agit d'encourager toutes les pratiques, individuelles et collectives, pour que chacun puisse prendre part à cette ambition : fleurissement des balcons et jardins par les particuliers, plus grande part de végétation sur les espaces publics, réalisation de nouveaux jardins familiaux et partagés dans la ville.

Le développement de ces pratiques, encouragé par l'organisation d'initiatives municipales, permettra de favoriser la découverte de la biodiversité par tous les chevillais.

Les mesures concrètes

- ▶ Création d'un groupe de travail ouvert aux habitants pour définir le contenu et les règles de vie des jardins familiaux et partagés afin, entre autres, de réviser la Charte des jardins familiaux en y intégrant davantage de principes du développement durable
- ▶ Aménagement des jardins partagés et familiaux dans la ville (quartiers Anatole France et Sorbiers)
- ▶ Travail sur l'organisation d'un « Marché du jardinage » annuel sur le modèle du Marché campagnard
- ▶ Participation au concours départemental des villes fleuries avec l'objectif d'obtenir une « fleur » en 2011
- ▶ Partenariat avec la ferme du Saut du loup, l'association gestionnaire des jardins familiaux de la commune, les bailleurs, les agents communaux en charge des espaces verts et les jardiniers amateurs chevillais pour l'organisation d'animations autour du jardinage
- ▶ Partenariat avec les congrégations de la ville pour une mise en valeur de la biodiversité sur leur domaine et une participation au projet de la ferme du Saut du loup

Impact budgétaire

- Coût de l'aménagement des jardins : inclus dans le budget des opérations d'aménagement
- Marché du jardinage : 30 000 euros

Les indicateurs de suivi

- ▶ Nombre de jardins partagés et familiaux créés
- ▶ Fréquentation des jardins
- ▶ Nombre de visiteurs au Marché du jardinage
- ▶ Nombre de participants aux animations de jardinage

Services en charge

Direction de l'aménagement, de l'habitat et du développement économique – Mme Bonhomme
Direction des services techniques – M. Leroy

Partenaires

Ligue du coin de terre, Valophis habitat, EPA ORSA, bailleurs sociaux, les jardiniers amateurs, les congrégations....

Planning

2011	2012	2013	2014	2015
Révision de la Charte des jardins familiaux Recensement des espaces sous utilisés -	Avril / Mai : 1 ^{ère} édition du Marché du jardinage	Etude pour l'aménagement des jardins dans le cadre de la restructuration de certains quartiers	Aménagement des jardins partagés et familiaux	

AXE 2	UN TERRITOIRE DURABLE, SOUCIEUX DE REDUIRE SON EMPREINTE ENVIRONNEMENTALE
--------------	--

Objectif 8 *Prévenir les risques et les nuisances*

Action n° 27 **Prévenir le risque d'inondation et mieux gérer la place de l'eau dans la ville**

Les enjeux

La ressource en eau est un des enjeux majeurs du développement durable. C'est une ressource vitale qu'il faut préserver en travaillant à sa récupération et à sa réutilisation.

Elle peut par ailleurs constituer un risque lorsqu'elle donne lieu à des inondations. La nappe phréatique très proche, la configuration du territoire et l'imperméabilisation des sols due à l'urbanisation, font de Chevilly-Larue un territoire soumis aux inondations lors de fortes précipitations. L'aménagement d'un bassin de rétention par le Conseil général du Val-de-Marne au quartier Centre, a permis d'améliorer la situation d'une grande partie du territoire communal, mais le quartier Bretagne reste encore un secteur sensible.

L'aménagement d'un nouveau bassin de rétention pour ce quartier, la poursuite de la mise en séparatif des réseaux d'assainissement ou encore l'aide à l'acquisition de récupérateurs d'eaux de pluie (après l'expérience du Conseil général du Val-de-Marne) dans les secteurs pavillonnaires, contribueront à réduire ce risque d'inondations et à rationaliser la gestion de cette ressource indispensable à la vie.

Les mesures concrètes

- ▶ Mise en séparatif du réseau d'assainissement :
 - 2^{ème} tronçon de la rue Petit Leroy
 - Rue le général Leclerc
 - Rue Bir Hakeim
 - Rue François Sautet dans le cadre de la ZAC Anatole France
- ▶ Mise en place d'un bassin de stockage et de dépollution de 2 000 à 2 500 m³ dans la future ZAC des Meuniers (Conseil général)
- ▶ Réalisation d'un nouveau Schéma directeur communal d'assainissement
- ▶ Gestion alternative de l'eau dans l'éco-quartier Anatole France :
 - Aménagement de noues
 - Piste de travail : la Place au droit de la station du tramway pourrait également servir de bassin de rétention
 - Sensibilisation et information des habitants sur la présence de l'eau dans le quartier

Impact budgétaire

- Mise en séparatif du réseau d'assainissement : 2 millions d'euros
- Bassin de stockage et de dépollution : 7 millions d'euros (coût porté par le Conseil général et l'opération d'aménagement)

Les indicateurs de suivi

- ▶ Linéaire de noues
- ▶ Linéaire de tuyaux mis en séparatif
- ▶ Fréquence d'inondations avant et après travaux du bassin de rétention
- ▶ Fréquence d'entretien des noues

Services en charge

Direction de l'aménagement, de l'habitat et du développement économique – Mme Bonhomme
Direction des services techniques – M. Leroy

Partenaires

EPA ORSA, Agence de l'eau Seine Normandie, Conseil général du Val-de-Marne, Syndicat de la Bièvre

Planning

2011	2012	2013	2014	2015	2016
Concertation avec les habitants pour Anatole France Nouveau schéma directeur communal d'assainissement		Réalisation du bassin de stockage/dépollution en lien avec la mise en service du tramway			Construction de la Place/ Bassin

AXE 2	UN TERRITOIRE DURABLE, SOUCIEUX DE REDUIRE SON EMPREINTE ENVIRONNEMENTALE
Objectif 8	<i>Prévenir les risques et les nuisances</i>
Action n° 28	Réduire les nuisances sonores lés au trafic routier
Les enjeux	<p>Le bruit est aujourd'hui une des principales nuisances auxquelles sont confrontées les populations vivant en milieu urbain. Elle est à l'origine d'une dégradation du cadre de vie et source de diverses maladies telles que les troubles auditifs, les troubles du sommeil ou encore les manifestations de stress.</p> <p>La lutte contre le bruit est donc un objectif de santé publique et d'amélioration du bien être des habitants.</p> <p>L'autoroute A6, le MIN, la RD7, et plus généralement la place de la voiture dans une commune de petite couronne parisienne, font de Chevilly-Larue un territoire soumis à de nombreuses nuisances.</p> <p>Le tramway, l'aménagement de fronts bâtis le long de la nationale, la réalisation de la route de Chevilly qui éloigne les flux de transit des secteurs habités... sont autant d'actions qui permettront de réduire l'exposition des chevillais à ces nuisances.</p>
Les mesures concrètes	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Adoption en Conseil municipal de la cartographie du bruit sur le territoire chevillais (cartes réalisées par Bruitparif) ▶ Prolongement du mur anti-bruit dans le cadre de la réalisation de la route de Chevilly ▶ Suivi des impacts sonores suite à la mise en service de la route de Chevilly ▶ Elaboration d'un front de bureaux en façade de la RD 7 pour protéger la zone résidentielle du bruit du boulevard urbain (dans le cadre de l'opération Anatole France) ▶ Analyse pour identifier les points noirs prioritaires ▶ Travail sur la réduction des points noirs
Impact budgétaire	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Coût de la cartographie : dans le cadre de l'accompagnement du Conseil général pour lutter contre les nuisances sonores ▪ Coût de réduction des points noirs : non quantifiable pour le moment (analyse préalable nécessaire)
Les indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Pourcentage de la population exposée au bruit ▶ Réduction du nombre de points noirs
Services en charge	Direction de l'aménagement, de l'habitat et du développement économique – Mme Bonhomme

Partenaires

Bruitparif, Conseil général du Val-de-Marne, Etat

Planning

2011	2012	2013	2014	2015
Adoption en Conseil Municipal de la cartographie du bruit Prolongement du mur anti-bruit dans le cadre de la réalisation de la route de Chevilly Analyse des points noirs prioritaires	Travail sur la réduction des points noirs Suivi des impacts sonores suite à la mise en service de la route de Chevilly		Elaboration d'un front de bureaux en façade de la RD 7 pour protéger la zone résidentielle du bruit du boulevard urbain (dans le cadre de l'opération Anatole France)	

AXE 3	UN TERRITOIRE RESPONSABLE, CONCILIANT DEVELOPPEMENT ET ECO-CITOYENNETE
--------------	---

Objectif 9 *Développer une économie et une consommation responsables et durables*

Action n° 29 **Mieux intégrer les salariés et les entreprises dans la ville**

Les enjeux

Territoire attractif accueillant de nombreuses entreprises, Chevilly-Larue cherche également à faire de son territoire un lieu d'échanges et de rencontres entre les différentes entreprises locales tout en leur apportant des éléments nécessaires à leur développement. En effet, les entreprises doivent pouvoir avoir connaissance des projets de la Ville, des aides auxquelles elles peuvent prétendre ou encore des possibilités pour favoriser le développement durable au sein de leur structure ; cela en vue de développer au mieux leur activité sur la commune.

Par ailleurs, les salariés de ces entreprises doivent pouvoir bénéficier au mieux des services que la ville propose.

Cette volonté de mieux intégrer les acteurs économiques du territoire a pour objectif de :

- Renforcer les liens avec la commune
- Faire la promotion d'un développement plus responsable du territoire

Les mesures concrètes

► Organisation de rencontres entre les entreprises locales favorisant le partage d'expériences et l'intervention d'experts :

- Petits déjeuners entreprises autour de différents thèmes : emploi, projets d'aménagement de la commune, information sur les aides, qualité environnementale...

► Création d'un livret d'accueil pour les salariés travaillant à Chevilly-Larue présentant le commerce local existant, les transports, les équipements...

► Expérimentation de l'élaboration d'une Charte de qualité environnementale sur une nouvelle zone d'activité

Impact budgétaire

- Petits déjeuners entreprises : 1 500 euros

Les indicateurs de suivi

- Nombre de petits déjeuners entreprises organisés
- Nombre de participants

Services en charge

Service du développement économique – Mlle Queffelec

Partenaires

Entreprises de la ville

Planning

2011	2012	2013	2014	2015
Premier petit déjeuner entreprises Création du livret d'accueil	Petits déjeuners entreprises	Petits déjeuners entreprises Expérimentation d'une Charte de qualité environnementale sur une nouvelle zone d'activité	Petits déjeuners entreprises	Petits déjeuners entreprises

AXE 3	UN TERRITOIRE RESPONSABLE, CONCILIANT DEVELOPPEMENT ET ECO-CITOYENNETE
Objectif 9	<i>Développer une économie et une consommation responsables et durables</i>
Action n° 30	Soutenir le commerce de proximité
Les enjeux	<p>Le commerce de proximité est un des éléments structurants de la vie d'un territoire. Apportant à la fois des bénéfices économiques mais également sociaux, il participe au développement local.</p> <p>A une époque où les modes de consommation sont essentiellement tournés vers les grandes surfaces, le commerce de proximité est menacé et sa sauvegarde devient un enjeu pour les collectivités territoriales. Facteurs clé d'animation d'une commune, lieux de rencontre et d'échanges entre les habitants, fournisseurs de produits de qualité, les commerces de proximité sont au cœur des enjeux du développement durable.</p> <p>Chevilly-Larue a d'ores et déjà réalisé des actions pour maintenir ces commerces dans les quartiers, en particulier avec la création de deux périmètres de sauvegarde et de préservation du commerce de proximité (Cœur de ville et de Lattre de Tassigny), et souhaite poursuivre son intervention à travers son Agenda 21.</p> <p>Le renforcement de l'appareil commercial de proximité chevillais nécessite de renforcer les polarités, avec des commerces moins dispersés et regroupés en nombre suffisant pour constituer une masse critique capable d'attirer une clientèle. Il s'agit également de parvenir à élargir les publics de la zone de chalandise, en particulier les salariés des nouvelles entreprises arrivées sur le territoire.</p>
Les mesures concrètes	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Renforcement de l'offre commerciale du Cœur de ville ▶ Redynamisation de la place de Lattre de Tassigny en s'appuyant sur l'arrivée du tramway ▶ Attirer des entreprises de la restauration pour satisfaire la demande des salariés de la ville ▶ Création d'une nouvelle polarité au sein du nouveau quartier Anatole France/Meuniers ▶ Encouragement des actions en faveur de la formation des commerçants en lien avec les partenaires (Chambres Consulaires) ▶ Travail d'information et de communication auprès des salariés (personnes travaillant sur la ville, mais n'y habitant pas) sur la présence de commerces sur le territoire pour capter ce potentiel de clientèle ▶ Renforcement de la relation de proximité avec les commerçants et réaffirmation de la présence au quotidien de la Ville à leurs côtés
Impact budgétaire	-

Les indicateurs de suivi

- ▶ Nombre d'actions de formation des commerçants et nombre de commerçants formés
- ▶ Nombre d'actions d'information / communication
- ▶ Taux de vacance dans les différents pôles
- ▶ Evaluation de la diversité commerciale (services, commerces de bouche...)

Services en charge

Service du développement économique – Mlle Queffelec

Partenaires

Commerçants, Association de commerçants, Chambre consulaires

Planning

	2011	2012	2013	2014	2015
	Information / Communication auprès des salariés	Réaménagement de la place Delattre de Tassigny Actions de formations des commerçants			Amorce de la nouvelle polarité Anatole France

AXE 3	UN TERRITOIRE RESPONSABLE, CONCILIANT DEVELOPPEMENT ET ECO-CITOYENNETE
--------------	---

Objectif 9 *Développer une économie et une consommation responsables et durables*

Action n° 31 **Favoriser l'accès des chevillais à l'emploi local**

Les enjeux

Chevilly-Larue est un territoire attractif pour les entreprises avec notamment la présence du MIN, de grands groupes et de PME diversifiées. Mais les chevillais ne bénéficient pas assez de cette manne d'emplois située sur leur territoire ou sur le bassin d'emploi du Pôle Orly Rungis.

Afin d'inverser la tendance, la commune s'associe aux acteurs du territoire pour créer des conditions favorables permettant à tous les chevillais, qu'ils soient en formation, au commencement ou déjà engagés dans leur vie professionnelle, d'accéder aux emplois locaux.

Les objectifs sont de :

- Permettre une meilleure insertion des jeunes sur le marché du travail
- Encourager l'émergence d'éco-activités sur le territoire
- Développer une formation adaptée aux réalités du marché de l'emploi

Les mesures concrètes

▶ A destination des jeunes :

▪ Développement des liens avec les entreprises locales pour :

- Favoriser les stages en entreprise des collégiens de 3^{ème} et des lycéens
- Favoriser l'embauche des apprentis dans le cadre de formations en alternance
- Favoriser l'embauche d'étudiants pour les jobs de vacances

▪ Rencontre avec les entreprises (petits déjeuners entreprises)

▪ Réalisation à terme d'une Charte d'engagement des entreprises locales pour aider à l'insertion et la formation des jeunes chevillais

▶ A destination de tous les publics :

▪ Structuration d'une filière d'éco-activités pour favoriser le développement des nouveaux emplois « verts » et l'intégration du développement durable dans les métiers traditionnels (artisanat, construction, énergies renouvelables...) notamment en collaboration avec SIPPAREC

▪ Mise en place de plans de formation

Impact budgétaire

-

Les indicateurs de suivi

- ▶ Nombre de stagiaires et d'apprentis placés dans une entreprise chevillaise
- ▶ Nombre de signataires de la Charte

- ▶ Nombre d'entreprises positionnées sur les métiers « verts »
- ▶ Nombre de chevillais ayant intégré une formation

Services en charge

Service du développement économique – Mlle Queffelec
 Direction de l'action sociale et de la santé – Mme Mendès
 Service action sociale-logement – Mr Djamaï

Partenaires

Mission locale, AEF 94, CBE, Point Emploi du MIN, SIPPAREC ...

Planning

	2011	2012	2013	2014	2015
	Analyse des données sur l'accueil de stagiaires et apprentis dans les entreprises chevillaises 1 ^{er} petit déjeuner entreprises Mise en place du travail sur les plans de formation	Elaboration de la Charte d'engagement	Structuration d'une filière d'éco-activités		

Objectif 9

Développer une économie et une consommation responsables et durables

Action n° 32

Développer l'éducation alimentaire et au goût

Les enjeux

Les nouveaux modes de vie, la sédentarité croissante, l'augmentation de l'obésité mais aussi le fort impact des choix alimentaires sur l'environnement (produits biologiques, de saison, locaux...) sont autant de facteurs qui nécessitent de prendre en compte la question alimentaire dans une démarche de développement durable. Cela inclut la restauration collective et particulièrement la cantine scolaire mais implique également d'animer plus largement l'éducation alimentaire et au goût dans la ville au gré des initiatives. L'éducation alimentaire c'est aussi dans les familles avec la « cuisine familiale » (moins de plats industriels) tout en partageant avec les autres autour du moment privilégié qu'est le repas. Les enfants comme les adultes doivent être largement sensibilisés aux enjeux d'une alimentation saine et respectueuse de l'environnement pour faire évoluer les comportements vers d'autres habitudes alimentaires et modes de consommation associant qualité, santé, terroir et proximité.

Les mesures concrètes

- ▶ Augmentation de la part du bio, des produits labellisés, des produits frais et de saison, proposés dans le cadre de la restauration collective :
 - Monter un partenariat avec différents fournisseurs pour une offre de produits bio complète au meilleur prix avec un objectif de 20% de bio d'ici 2012
 - Augmenter la part des produits labellisés
 - Pérenniser et renforcer l'achat de produits frais et de saison
- ▶ Sensibilisation du personnel pour qu'ils puissent à leur tour sensibiliser les « publics cibles » :
 - Formation hygiène (terminée fin 2010)
 - Formation à l'éducation nutritionnelle
 - Elaboration de fiches recettes
- ▶ Travail avec les enfants à partir du plateau repas pour :
 - L'équilibre alimentaire
 - Le traitement des déchets alimentaires (tri, réutilisation pour du compost à destination des animaux...)
- ▶ Participation régulière aux campagnes nationales en faveur de la culture alimentaire et du goût :
 - Semaine du goût : renforcement de la participation de la ville (partenariat entre les écoles et les associations de jardiniers, la ferme pédagogique, l'épicerie solidaire, valoriser le potager des pères du Saint Esprit...)
 - Semaine de la fraîche attitude
 - Quinzaine du commerce équitable

▶ Aide à l'organisation de sorties scolaires : visites du Marché d'Intérêt National avec la SEMMARIS pour favoriser la découverte des aliments sur le marché

Impact budgétaire

-

Les indicateurs de suivi

- ▶ Part de la restauration collective en bio
- ▶ Part de la restauration collective utilisant des produits labellisés / frais / de saison
- ▶ Nombre d'agents de restauration formés
- ▶ Poids des déchets organiques triés
- ▶ Nombre d'enfants ayant participé à une action de sensibilisation
- ▶ Nombre de participants aux visites du MIN

Services en charge

Service restauration municipale – Mme Ballat, Mme Toupry

Partenaires

Groupes scolaires, Ferme du saut du loup, SEMMARIS...

Planning

	2011	2012	2013	2014	2015
	<p>Actions de sensibilisation</p> <p>Formation du personnel à l'éducation nutritionnelle</p> <p>Septembre – Action pilote : Lancement de l'éducation des enfants à la gestion de leur plateau</p>	<p>Actions de sensibilisation</p> <p>Généralisation de l'action éducation à la gestion des plateaux aux autres écoles</p>	<p>Actions de sensibilisation</p> <p>Elaboration des fiches recettes</p>	<p>Actions de sensibilisation</p>	<p>Actions de sensibilisation</p>

AXE 3	UN TERRITOIRE RESPONSABLE, CONCILIANT DEVELOPPEMENT ET ECO-CITOYENNETE
--------------	---

Objectif 9 *Développer une économie et une consommation responsables et durables*

Action n° 33 **Intégrer le développement durable dans les événements de la ville**

Les enjeux
 Les évènements sportifs, culturels et autres manifestations qui se déroulent tout au long de l'année sur le territoire chevillais, concernent un public très large et diversifié. Ce sont donc des moments à saisir pour sensibiliser de nouveaux publics aux enjeux du développement durable, en y déployant des pratiques exemplaires. Les associations, appuyées par la commune pour la mise en œuvre, deviennent alors des relais agissant de la sensibilisation à la modification des comportements citoyens.

- Les mesures concrètes**
- ▶ Etablissement d'un diagnostic des impacts environnementaux liés à un évènement (tonnage des verres plastiques...)
 - ▶ Collaboration avec le service environnement pour le diagnostic
 - ▶ Définition avec les associations/acteurs du territoire des objectifs et des engagements à respecter
 - ▶ Développement de l'utilisation des verres éco-cup et des carafes d'eau (aller vers le remplacement des bouteilles d'eau) pour toutes les manifestations (de la réunion de service à la fête communale)
 - ▶ Fourniture des verres éco-cup aux associations/acteurs du territoire
 - ▶ Mise en place de poubelles adaptées au tri (s'assurer que les déchets suivront bien la voie du recyclage)

- Impact budgétaire**
- 1 000 verres éco-cup : 600 euros
 - 500 carafes d'eau : 3 000 euros
 - Acquisition d'un lave verres professionnel : 2 000 euros
 - 20 poubelles de tri : 2 000 euros

- Les indicateurs de suivi**
- ▶ Nombre d'éco-cup distribuées / ramenées
 - ▶ Nombre de déchets émis sur le mois de juin (comparaison d'une année sur l'autre)

Services en charge Services relations publiques – M. Velou

Partenaires Associations chevillaises

Planning

2011	2012	2013	2014	2015
Diagnostic des impacts environnementaux Définitions des objectifs et engagements	Développement de l'utilisation d'éco-cup et de carafes d'eau Mise en place des poubelles de tri			

AXE 3	UN TERRITOIRE RESPONSABLE, CONCILIANT DEVELOPPEMENT ET ECO-CITOYENNETE
Objectif 10	<i>Encourager de nouvelles formes de mobilité</i>
Action n° 34	REALISER UN PLAN VELO
Les enjeux	<p>Avec la présence du TVM, l'arrivée du tramway T7, et peut-être même à plus long terme, des stations de métro en prolongement de la ligne 14, il est indispensable de repenser les déplacements à Chevilly-Larue en complémentarité avec ces grandes infrastructures, et en particulier de voir comment y développer la place du vélo. De nombreuses pistes cyclables ont déjà été réalisées, mais les efforts doivent se poursuivre pour disposer d'un bon maillage à même d'assurer les déplacements au sein de la ville et au-delà, vers les transports en commun de manière efficace et en toute sécurité. Les projets d'aménagement de la commune intègrent d'ores et déjà, systématiquement, la place du vélo et des circulations douces.</p> <p>Ainsi, en cohérence avec son Plan Vert communal et avec le SDIC du Val-de-Marne (Schéma départemental des itinéraires cyclables), la commune s'attachera à initier un Plan vélo visant à répondre aux objectifs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Faciliter les déplacements doux ▪ Contribuer à la lutte contre le changement climatique par la réduction de l'usage de la voiture personnelle au profit du vélo ▪ Développer l'intermodalité ▪ Inciter à l'usage du vélo pour favoriser la santé
Les mesures concrètes	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Réalisation d'un Schéma communal des itinéraires cyclables de la ville intégrant les projets en cours (coulée verte départementale, piste cyclable de la RD 7 le long du tramway : voies de circulations douces envisagées dans les opérations d'aménagement (Anatole France, Clos Saint Michel...)) ▶ Mise en place d'un plan de travaux <ul style="list-style-type: none"> ▪ Pistes cyclables ▪ Implantation d'arceaux ou d'un autre dispositif de stationnement plus sécurisé (en particulier près des stations de tramway et des équipements) ▶ Réalisation des travaux par tranche ▶ Distribution de « Kits vélo » aux cyclistes chevillais (Schéma communal des itinéraires cyclables de la ville, catadioptré, gilet de sécurité fluorescent, pompe, rustine, antivol...)
Impact budgétaire	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Plan de travaux : 50 000 euros par an ▪ 1 000 « kits vélo » : 5 000 euros
Les	▶ Km de pistes cyclables construites

indicateurs de suivi

- ▶ Nombre d'arceaux implantés
- ▶ Nombre d'emplacements sécurisés pour les vélos
- ▶ Nombre de kits distribués

Services en charge

Direction des services techniques / Environnement Infrastructures – Mme Foltyn
Service relations publiques – Mr Velou

Partenaires

Conseil général du Val-de-Marne, Conseil régional d'Ile de France

Planning

	2011	2012	2013	2014	2015
Réalisation du schéma communal des itinéraires cyclables de la ville		2 ^{ème} tranche des travaux	3 ^{ème} tranche des travaux	4 ^{ème} tranche des travaux	
1 ^{ère} tranche des travaux					
Distribution des « kits vélo »					

AXE 3	UN TERRITOIRE RESPONSABLE, CONCILIANT DEVELOPPEMENT ET ECO-CITOYENNETE
Objectif 10	<i>Encourager de nouvelles formes de mobilité</i>
Action n° 35	EXPERIMENTER LES PEDIBUS SCOLAIRES
Les enjeux	<p>Le pédibus est un système de ramassage scolaire qui s'effectue entièrement à pieds. Sous l'encadrement de parents volontaires reconnaissables par un vêtement spécifique (chassable de couleur/gilet jaune), les enfants se rendent d'un point de rassemblement proche de leur domicile à leur école.</p> <p>Dans un contexte où le réchauffement climatique est devenu une priorité, le recours à des modes de transports doux est une contribution certaine à la baisse des émissions de gaz à effet de serre. Par ailleurs, la marche à pieds est une activité apportant des bénéfices certains à la bonne santé des plus jeunes.</p> <p>Les pédibus sont également un moyen pour sensibiliser les enfants et les parents aux enjeux du développement durable tout en participant à l'autonomie et à l'éducation du jeune piéton.</p>
Les mesures concrètes	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Choix d'une école pilote : groupe scolaire Pasteur ou Pierre et Marie Curie ▶ Réalisation d'une enquête sur les habitudes de déplacements des enfants et de leurs parents pour les trajets domicile / école ▶ A partir des résultats de l'enquête : recherche de volontaires auprès des parents, montage de la démarche en association ou entraide parentale, élaboration d'un ou plusieurs itinéraires ▶ Inscription des enfants et des parents accompagnateurs ▶ Etablissement d'un programme de ramassage scolaire ▶ Bilan du dispositif avec les participants ▶ Si les résultats sont positifs, généralisation de la démarche et formalisation du pédibus par l'installation d'arrêts
Impact budgétaire	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Coût de l'opération (communication, gilets, matériels de voirie, assurances éventuelles) : 5 000 euros
Les indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Nombre d'itinéraires créés et d'écoles desservies ▶ Nombre d'enfants accompagnés en pédibus ▶ Nombre de parents d'élèves volontaires
Services en charge	Service enseignement / enfance – Mme Tribes

Partenaires

Parents d'élèves, Groupes scolaires

Planning

2011	2012	2013	2014	2015
Enquête déplacements Lancement du dispositif pédibus	Bilan Elargissement du dispositif aux autres écoles	Formalisation du pédibus Reconduction	Reconduction	Reconduction

AXE 3	UN TERRITOIRE RESPONSABLE, CONCILIANT DEVELOPPEMENT ET ECO-CITOYENNETE
--------------	---

Objectif 11 *Pérenniser l'engagement de Chevilly-Larue*

Action n° 36 **Renforcer les actions de sensibilisation au développement durable auprès des jeunes publics**

Les enjeux

Informier et impliquer les nouvelles générations sur les enjeux du développement durable aujourd'hui, c'est agir sur le long terme. Les enfants seront en effet les futurs ambassadeurs des principes du développement durable. Il faut donc qu'ils soient sensibilisés dès le plus jeune âge.

L'éducation au développement durable constitue un vecteur essentiel pour l'émergence d'une éco-citoyenneté. La mise en place d'actions au sein des différentes structures d'accueil des enfants (écoles, accueils de loisirs, SMJ...) est l'opportunité de sensibiliser un maximum de jeunes à la fois dans et hors du temps scolaire.

L'école reste cependant le lieu même de l'éducation. La Ville propose aux équipes enseignantes des écoles élémentaires de travailler sur l'éducation au développement durable, en vue d'engager l'élaboration d'une « Charte de l'élève éco-responsable » et la mise en œuvre d'un plan d'actions concret en faveur du développement durable. Cette démarche serait élaborée conjointement entre l'Education nationale, la commune, la SEMHACH et en partenariat avec le SIEVD, le SEDIF et d'autres partenaires à définir. Cet outil permettra un travail en transversalité et mobilisera tous les acteurs du milieu scolaire, particulièrement les jeunes, pour que ces derniers mènent une réflexion approfondie sur le développement durable et puissent être acteurs de ce projet.

Les mesures concrètes

- ▶ Le comité de pilotage du Projet Educatif Local (PEL) est désigné comme instance de pilotage
- ▶ Dans les écoles :
 - Appui sur les programmes d'éducation au développement durable de l'Education nationale
 - Elaboration d'un diagnostic des fluides par les élèves de cycle 3 des écoles, en partenariat avec la SEMHACH
 - Actions sur la réduction des consommations d'énergie : chauffage, électricité, sensibilisation aux éco-gestes simples, visite des puits de géothermie
 - Actions sur les économies d'eau et la gestion des déchets, en partenariat avec le SEDIF et le SIEVD
 - Valorisation du travail des élèves en fin d'année (Charte de l'élève éco-responsable)
- ▶ Dans les centres de loisirs :
 - Poursuite des activités manuelles utilisant du matériel recyclé
 - Renforcement des liens intergénérationnels par la mise en place d'actions

avec le foyer de personnes âgées

- ▶ Définir des plans d'actions dédiés avec les services municipaux des Sports et de la Jeunesse tels que : aide aux déplacements des jeunes, école d'éveil aux pratiques sportives, rencontre co-éducateurs citoyenneté du jeune collégien

Impact budgétaire

- Aides aux déplacements des jeunes : 10 000 euros
- Rencontres co-éducateurs citoyenneté du jeune collégien : 5 000 euros
- Ecole d'éveil au sport : 2 500 euros

Les indicateurs de suivi

- ▶ Pourcentage d'élèves sensibilisés au développement durable à l'entrée au collège
- ▶ Nombre d'actions de sensibilisation dans les écoles et nombre d'enfants concernés
- ▶ Nombre d'actions de sensibilisation dans les centres de loisirs et nombre d'enfants concernés

Services en charge

Service enseignement / enfance – Mme Tribes
 Service petite enfance – Pascale Dedieu
 Service de la jeunesse - Mamadou Keita
 Service des sports – Sophie Dumon

Partenaires

Education nationale, SEMHACH, SIEVD, SEDIF, ELAN, « Associations culturelles et sportives, MPT, CME, conseils d'écoles, Parents élus aux conseils de crèches... »

Planning

	2011	2012	2013	2014	2015
Réunion du Comité de pilotage PEL		Actions sur les économies d'eau et gestion des déchets			
Diagnostic réduction consommation d'énergie					
Aide aux déplacements des jeunes					
Rencontre co-éducateurs citoyenneté du jeune collégien					

AXE 3	UN TERRITOIRE RESPONSABLE, CONCILIANTE DEVELOPPEMENT ET ECO-CITOYENNETE
--------------	--

Objectif 11

Pérenniser l'engagement de Chevilly-Larue

Action n° 37

Encourager les actions de solidarité internationale en faveur du développement durable

Les enjeux

Le développement durable implique la prise en compte des enjeux à l'échelle mondiale. Les disparités Nord - Sud ne cessent de s'accroître et la solidarité internationale est un domaine d'intervention essentiel pour une Collectivité qui s'engage dans une démarche de développement durable.

Fortement impliquée dans la coopération décentralisée avec le village de Dieuk en Mauritanie et la ville de Yen Bai au Vietnam, la Commune renouvelle son implication sur ces territoires en s'engageant dans de nouvelles actions de co-développement, en particulier dans les domaines de l'hygiène, de la santé et de la sécurité alimentaire.

La commune souhaite par ailleurs encourager les actions de solidarité internationale portées par les acteurs du territoire via le système des subventions municipales aux associations, et ainsi renforcer leur implication dans la politique internationale de la ville.

Les mesures concrètes

- ▶ Sensibiliser à la solidarité internationale :
 - Renforcement de la communication sur les projets de solidarité internationale auprès des chevillais (journal de la Ville, site Internet...)
 - Organisation par le service municipal de la jeunesse du séjour annuel à Dieuk en Mauritanie dans le cadre d'un tourisme solidaire (chantiers avec les jeunes mauritaniens...)
 - Examen par la commission municipale culture et solidarité internationale des projets de solidarité internationale déposés par les citoyens (constitués en association)
- ▶ Poursuivre les actions répondant aux projets des habitants locaux : déplacement du champ de culture maraîchère à Dieuk pour l'implanter hors de la zone d'inondation et le rapprocher du village, travail sur l'hygiène alimentaire et la malnutrition dans les écoles de Yen Bai, assainissement des eaux usées...

Impact budgétaire

- Coût du séjour solidaire à Dieuk (12 personnes et 2 animateurs) : 43 500 euros
- Coût des actions de coopération décentralisée : entre 15 000 et 20 000 annuel pour chaque programme

Les indicateurs de suivi

- ▶ Nombre d'associations ayant déposé un projet
- ▶ Nombre d'initiatives soutenues
- ▶ Montant des aides allouées
- ▶ Nombre de participants au séjour de Dieuk

Services en charge

Service relations internationales – M. Velou

Partenaires

Planning

2011	2012	2013	2014	2015

AXE 3	UN TERRITOIRE RESPONSABLE, CONCILIANT DEVELOPPEMENT ET ECO-CITOYENNETE
--------------	---

Objectif 11 *Pérenniser l'engagement de Chevilly-Larue*

Action n° 38 **Lancer une stratégie de communication en faveur du développement durable**

Les enjeux

Le succès du développement durable repose sur l'implication et la participation de tous. Les citoyens ont su ces dernières années, s'approprier de plus en plus les principes et enjeux du développement durable. Malgré une prise de conscience certaine de la population, la sensibilisation de tous les habitants d'un territoire reste l'un des principaux objectifs de toute démarche d'Agenda 21 local.

Les chevillais doivent être régulièrement informés sur la mise en œuvre de la politique développement durable de la commune ; et c'est par les supports de communication de la Ville (site Internet, journal notamment) qu'ils pourront suivre l'évolution de l'Agenda 21.

Par ailleurs, afin d'avoir une communication en adéquation avec son contenu développement durable, la Ville va privilégier des modes et des supports de communication respectueux de l'environnement (papier recyclé, dématérialisation...).

Les mesures concrètes

- ▶ Intégration du développement durable et de la démarche Agenda 21 dans tous les supports de communication existants et principalement dans le journal de la ville et le site Internet
- ▶ Favoriser les supports de communication (nouveaux et existants) écoresponsables :
 - Privilégier la dématérialisation (Internet, newsletter...)
 - Utiliser systématiquement du papier recyclé et des techniques d'impression respectueuses de l'environnement (encre végétale...)
- ▶ Création d'une rubrique Agenda 21 sur le nouveau site Internet de la ville : un nouvel article par mois
- ▶ Création d'une rubrique Agenda 21 dans le mensuel de la ville
- ▶ Communication auprès des personnes relais de la démarche : instituteurs, associations, partenaires...
- ▶ Création d'un espace permanent dédié au développement durable au sein de la médiathèque avec des animations périodiques (expositions, ouvrages, ...)
- ▶ Travail transversal avec les autres services pour la mise en œuvre des objectifs des fiches actions sur le volet communication

Impact budgétaire

- Volet Communication sur le développement durable : 0 euro
- Volet Communication auprès des personnes relais : 500 à 600 euros

Les indicateurs de suivi

- ▶ Nombre de rubriques concernant l'Agenda 21 dans le journal et le site Internet
- ▶ Nombre de pages consultées sur la rubrique Agenda 21 (site Internet)

- ▶ Nombre de journaux distribués
- ▶ Enquête de satisfaction auprès des habitants sur les rubriques Agenda 21 du journal et du site Internet

Services en charge

Direction de la communication – Mme Durand

Partenaires

Planning

	2011	2012	2013	2014	2015
Avril 2011 : création de la rubrique Agenda 21 du site Internet et du journal de la ville					

AXE 3	UN TERRITOIRE RESPONSABLE, CONCILIANT DEVELOPPEMENT ET ECO-CITOYENNETE
Objectif 11	<i>Pérenniser l'engagement de Chevilly-Larue</i>
Action n° 39	Créer l'observatoire de l'agenda 21 de Chevilly-Larue
Les enjeux	<p>La démocratie « participative » désigne de nouvelles formes de partage et d'exercice du pouvoir, fondée sur le renforcement de l'implication des citoyens dans les différents processus de décision. Elle est intimement liée aux principes de développement durable : tous les citoyens participent à la construction de leur vie, de leur avenir et de l'avenir de leurs enfants, par une implication dans la vie de la Cité.</p> <p>Créer un « Observatoire de l'Agenda 21 » permet de prolonger la concertation dans le cadre de la mise en œuvre du programme d'actions Agenda 21 mais aussi de suivre et d'évaluer la bonne réalisation et l'efficacité des actions. Cette structure s'appuiera sur le Comité de pilotage Agenda 21 existant. Elle participera au renforcement de la démocratie participative incluant les acteurs institutionnels, le réseau associatif et les habitants au suivi, à l'évolution et à la définition des politiques publiques en matière de développement durable.</p>
Les mesures concrètes	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Création d'un poste de Chargé de mission Agenda 21 ▶ Réalisation d'un bilan des observatoires Agenda 21 existant en France pour retenir les bonnes pratiques et éviter les écueils ▶ Définition des participants à l'Observatoire : comité de pilotage Agenda 21, comités de quartiers, acteurs socio-économiques, citoyens volontaires... ▶ Définition des missions de l'Observatoire ▶ Suivi et évaluation du programme d'actions
Impact budgétaire	-
Les indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Création de l'Observatoire dans les 3 mois de l'adoption de l'Agenda 21 ▶ Nombre de réunion et de participants aux réunions de l'Observatoire
Services en charge	Direction de l'action sociale et de la santé – Mme Mendès
Partenaires	Réseau associatif, citoyens, acteurs socio-économiques...

Planning

2011	2012	2013	2014	2015
Mise en place de l'Observatoire Définition du profil de poste chargé de mission Agenda 21				